



**Organisation régionale africaine de la
Confédération syndicale internationale (CSI-Afrique)**

**Rapport d'étape 2024 pour le Conseil général de la CSI-Afrique
[janvier-juillet 2024]**

Août 2024

Avant-propos du Secrétaire général



Alors que nous approchons d'une nouvelle année de plaidoyer acharné, d'action stratégique et d'engagement inébranlable pour améliorer la vie des travailleurs à travers l'Afrique, c'est avec un profond sentiment de devoir et de responsabilité que je présente ce rapport d'étape. Notre travail à la CSI-Afrique n'a jamais été aussi crucial, alors que nous évoluons dans un paysage complexe marqué par des défis économiques, le rétrécissement de l'espace civique et le besoin urgent de justice sociale.

Cette année, nous nous sommes concentrés sur des domaines clés tels que la protection des droits humains et syndicaux, la promotion de la transformation économique et sociale, et l'autonomisation des groupes les plus vulnérables de notre société,

notamment les femmes, les jeunes et les travailleurs du secteur informel. Nous avons accompli des progrès considérables, mais il reste encore beaucoup à faire. Les recommandations et les stratégies présentées dans ce rapport ne reflètent pas seulement nos efforts actuels, mais constituent également une feuille de route pour l'avenir.

Nos succès de cette année témoignent de la force collective de nos affiliés, de nos partenaires et de nos alliés qui nous ont accompagnés dans cette aventure. Ensemble, nous avons fait entendre notre voix plus fort, nous avons poussé à des réformes législatives et nous avons demandé des comptes à ceux qui détiennent le pouvoir. Pour l'avenir, je suis persuadé que, avec une collaboration et un engagement continu, nous franchirons des étapes encore plus importantes.

Continuons à nous appuyer sur l'élan que nous avons pris, en allant de l'avant avec la même résolution et la même détermination que celles qui nous ont conduits jusqu'ici. Notre vision reste claire : créer une Afrique plus juste et plus équitable, où les droits de chaque travailleur sont respectés et où leur dignité est préservée.

En solidarité,
Akhator Joel Odigie.
Secrétaire général, CSI-Afrique

Résumé

Le rapport annuel de la CSI-Afrique pour l'année en cours met en lumière les initiatives stratégiques et les réalisations de l'organisation dans de multiples domaines, avec un accent particulier sur la sauvegarde des droits des travailleurs, la promotion de la justice sociale et l'avancement de la transformation économique à travers le continent. Dans le domaine des **droits humains et syndicaux, de la migration, de la paix et de la sécurité**, la CSI-Afrique a intensifié son plaidoyer contre le rétrécissement de l'espace civique et a redoublé d'efforts pour protéger les syndicalistes contre le harcèlement et la violence. Elle a également plaidé en faveur d'une responsabilisation des entreprises et d'une formalisation de l'économie informelle, qui sont essentielles pour garantir des conditions de travail équitables et protéger les travailleurs vulnérables.

La politique économique et sociale a été un autre axe majeur, la CSI-Afrique s'engageant activement dans des dialogues socio-économiques afin d'influencer l'élaboration des politiques. Les initiatives de renforcement des capacités, notamment la participation au Forum de la rentrée syndicale de la CSI-Afrique et aux ateliers régionaux, ont permis de stimuler le leadership syndical et de garantir une participation efficace à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). La CSI-Afrique a également fait de la recherche et de l'influence sur les politiques une priorité, effectuant un travail considérable sur des thématiques telles que la sensibilisation à la ZLECAf, les crises de la dette souveraine et les systèmes de protection sociale numériques.

Le rapport souligne également les efforts en cours pour **étendre la protection sociale** à travers l'Afrique. Des défis tels que l'ampleur de l'économie informelle, la résistance politique et la faible capacité institutionnelle ont été identifiés, mais la CSI-Afrique reste déterminée à promouvoir des mécanismes de protection sociale sensibles au genre, à renforcer le suivi et le plaidoyer en faveur d'une distribution équitable des richesses, et à encourager la ratification du protocole de l'UA sur la protection sociale.

L'égalité des sexes reste un domaine d'action essentiel. La CSI-Afrique s'efforce de mobiliser des ressources financières pour des initiatives axées sur le genre, de plaider en faveur de la ratification de conventions clés de l'OIT et de renforcer les capacités des comités de femmes au sein des syndicats. La mise en œuvre du plan d'action pour la transformation du genre, issu de la première conférence biennale des femmes de la CSI-Afrique, est également une priorité. Dans le domaine de la **sécurité et santé au travail (SST)**, le rapport appelle à une augmentation du financement et des ressources pour soutenir les initiatives en matière de SST, les programmes de renforcement des capacités et l'établissement d'accords régionaux sur les normes de SST.

Enfin, le rapport aborde les défis et les recommandations liés à **l'autonomisation des jeunes** au sein du mouvement syndical. Les domaines clés comprennent la mobilisation des ressources, le renforcement des capacités, le mentorat et le leadership, le plaidoyer pour la représentation des jeunes et le renforcement des partenariats.

Comme indiqué, le rapport trace une voie claire pour l'avenir, soulignant la nécessité d'une approche à multiples facettes qui aborde à la fois les capacités internes des syndicats et les facteurs externes qui influencent les politiques économiques et sociales en Afrique. La CSI-

Afrique reste fidèle à sa mission de promouvoir les droits et le bien-être de tous les travailleurs à travers le continent, en vue d'un avenir plus juste et plus équitable.

Table des Matières

1	Introduction.....	5
2	Droits humains et syndicaux, migration, paix et sécurité.....	7
2.1	Contexte	7
2.2	Rapport d'activité	9
2.3	Recommandations et voie à suivre	23
3	Politique économique et sociale - <i>ALREI</i>	24
3.1	Contexte	24
3.2	Rapport d'activité	26
3.3	Recommandations et voie à suivre	31
4	Protection sociale	33
4.1	Contexte	33
4.2	Recommandations et voie à suivre	36
5	Égalité	38
5.1	Rapport d'activité	39
5.2	Recommandations et voie à suivre	40
6	Changement climatique et transition juste.....	41
6.1	Contexte	41
6.2	Rapport d'activité	42
6.3	Recommandations et voie à suivre	44
7	Sécurité et santé au travail	46
7.1	Contexte	46
7.2	Rapport d'activité	47
7.3	Recommandations et voie à suivre	49
8	Autonomisation des jeunes	50
8.1	Context	50
8.2	Rapport d'activité	51
8.3	Activités en perspective.....	54
8.4	Recommandations et voie à suivre	54
9	Communication et sensibilisation	56
9.1	Contexte	56
9.2	Rapport d'activité	Erreur ! Signet non défini.
9.3	Recommandations et voie à suivre	61
10	Administration	62
10.1	Notice nécrologique	62
10.2	Organes et structures de l'Organisation	62
10.2.1	Le Bureau exécutif	62
10.2.2	Le Conseil général.....	63
10.2.3	Membres de droit du Conseil général	63
10.2.4	Les représentants africains au Conseil général de la CSI sont également membres du Conseil général de la CSI-Afrique	64
10.2.5	Organisations sous-régionales au Conseil général.....	64
10.2.6	Les FSI africaines au Conseil général.....	64
10.2.7	Les auditeurs internes	65
10.2.8	Le Comité des femmes.....	65
10.2.9	Le Comité des jeunes.....	66
10.3	Le Secrétariat de la CSI-Afrique.....	66

1 Introduction

Le rapport couvre la période de janvier à août 2024. Il met en lumière les orientations stratégiques et les interventions critiques entreprises par la CSI-Afrique au cours de l'année écoulée, tout en abordant certains des défis les plus pressants auxquels sont confrontés les travailleurs du continent. En se concentrant sur les droits humains et syndicaux, la politique économique et sociale, la protection sociale, l'égalité des sexes, la sécurité et la santé au travail (SST), le changement climatique et la transition juste, l'autonomisation des jeunes, la communication et la sensibilisation, le rapport administratif reflète l'engagement de la CSI-Afrique à faire progresser les droits et le bien-être des travailleurs en Afrique, tout en se frayant un chemin dans un environnement de plus en plus complexe et difficile.

Dans le domaine des droits humains et syndicaux, la CSI-Afrique a fait figure de chef de file dans le plaidoyer contre le rétrécissement de l'espace civique ainsi que dans la protection des syndicalistes contre le harcèlement et la violence. Elle a également défendu la responsabilité des entreprises, la formalisation de l'économie informelle et le renforcement des capacités, dans le but de garantir des conditions de travail justes et équitables pour tous les travailleurs africains. Ces efforts sont particulièrement cruciaux dans un contexte où des lois et des pratiques restrictives menacent les libertés fondamentales et où l'économie informelle reste largement non réglementée.

Sur le front de la politique économique et sociale, le rôle central de la CSI-Afrique a été déterminant dans le plaidoyer en faveur de la transformation économique du continent. Des initiatives telles que le Forum de la rentrée syndicale et des ateliers régionaux sur la ZLECAf ont contribué à renforcer son action. Le renforcement des capacités des dirigeants syndicaux, la recherche et l'influence politiques ainsi que la mise en œuvre de politiques de développement durable figuraient également au cœur de ses priorités. Ces efforts visaient à faire en sorte que la croissance économique se traduise par des bénéfices tangibles pour tous les segments de la société, en particulier pour les travailleurs.

En matière de protection sociale, la CSI-Afrique a été confrontée à des défis importants, entre autres l'immensité et la nature non réglementée de l'économie informelle, la résistance politique et la disponibilité limitée des données. Malgré ces obstacles, notre organisation a continué à plaider en faveur de la formalisation de l'économie informelle, de mécanismes de protection sociale sensibles au genre et de la ratification du protocole de l'UA sur la protection sociale. Le rapport souligne la nécessité d'améliorer le suivi, d'accroître l'espace fiscal pour la protection sociale et de renforcer les structures de dialogue social afin d'assurer la mise en œuvre efficace de ces initiatives. Le rapport souligne également les efforts de la CSI-Afrique en matière de promotion de l'égalité entre les sexes, notamment par la mobilisation de ressources financières, la ratification de conventions clés de l'OIT et le renforcement des stratégies d'intégration de la dimension de genre au sein des organisations. L'autonomisation des comités de femmes et la mise en œuvre d'un plan d'action pour la transformation du genre issu de la première conférence biennale des femmes de la CSI-Afrique sont également au cœur de l'agenda de notre organisation en ce qui concerne l'égalité des sexes. La sécurité et la santé au travail (SST) restent un domaine d'intérêt essentiel pour la CSI-Afrique, le rapport appelant à un financement accru, au renforcement des capacités et à la collaboration en matière de recherche et de partage des données sur la SST. La CSI-Afrique exerce également

des pressions en faveur de la ratification des conventions fondamentales de l'OIT sur la SST et de l'établissement d'accords régionaux ou de normes au niveau de l'Union africaine.

Enfin, le rapport aborde les défis et la voie à suivre pour l'autonomisation des jeunes au sein du mouvement syndical. La CSI-Afrique reconnaît l'importance d'impliquer les jeunes travailleurs dans les processus de prise de décision et accorde la priorité à la mobilisation des ressources, au renforcement des capacités, au mentorat et au plaidoyer en faveur de la représentation des jeunes. En renforçant les partenariats et en améliorant la coordination entre les initiatives en faveur de la jeunesse, notre organisation vise à favoriser l'émergence d'une nouvelle génération de dirigeants syndicaux bien équipés pour faire face aux complexités du marché du travail moderne.

Le rapport reflète en fin de compte l'approche globale de la CSI-Afrique pour relever les défis multiformes auxquels les travailleurs sont confrontés en Afrique. En se concentrant sur des domaines clés tels que les droits de l'homme, la politique économique, la protection sociale, l'égalité des sexes, la SST, le changement climatique et l'autonomisation des jeunes, notre organisation continue de plaider pour un avenir plus juste et plus équitable pour tous les travailleurs à travers le continent.

2 Droits humains et syndicaux, migration, paix et sécurité

2.1 Contexte

La CSI-Afrique joue un rôle crucial dans la défense et la protection des droits des travailleurs sur le continent. Elle s'emploie à promouvoir la justice sociale, des conditions de travail équitables et un développement économique équitable. En collaboration avec ses syndicats affiliés dans 52 pays africains, la société civile et les partenaires internationaux, elle défend les droits des travailleurs, lutte contre l'exploitation et veille à ce que les travailleurs africains bénéficient des processus démocratiques et de la croissance économique. Cependant, ces derniers temps, les conditions de travail et de vie des travailleurs africains n'ont cessé de se détériorer. Voici quelques-uns des défis auxquels les travailleurs africains sont confrontés :

- Un espace civique de plus en plus rétréci : dans de nombreux pays africains, l'espace civique est de plus en plus restreint, du fait des lois restrictives promulguées par les gouvernements pour réprimer la dissidence. Ce rétrécissement de l'espace limite les libertés d'expression, de réunion et d'association, et entrave la participation des citoyens aux processus démocratiques ainsi que leur capacité à défendre leurs droits. En Eswatini, par exemple, les syndicats se voient refuser le droit de se réunir. Au Malawi, le gouvernement a adopté une loi restreignant le droit de grève.
- Attaque contre la liberté d'association : le droit à la liberté d'association, essentiel au bon fonctionnement de la démocratie, est gravement menacé dans de nombreux pays africains. Les gouvernements adoptent des mesures législatives, s'adonnent à l'intimidation et usent de violence pour empêcher la formation et le fonctionnement de groupes, en particulier de ceux qui sont perçus comme étant de l'opposition. Cela mine la capacité de la société civile à s'organiser et à plaider en faveur d'un changement sociétal. Au Nigeria, des dirigeants syndicaux ont été brutalement battus par des agents de l'État alors qu'ils réclamaient de meilleures conditions de travail.
- Attaque contre des syndicalistes : sur l'ensemble du continent, les syndicalistes constituent une cible de la répression. Dans de nombreux pays, notamment en Eswatini, en Guinée-Bissau, au Nigeria, en République centrafricaine et au Burkina Faso, les dirigeants ainsi que les membres de leurs centrales syndicales sont victimes de harcèlement, d'arrestations arbitraires et de violences. Ces actes constituent une violation des normes internationales du travail et affaiblissent la capacité des travailleurs à négocier collectivement et à protéger leurs intérêts. En Guinée-Bissau, plusieurs dirigeants syndicaux ont été arrêtés pour avoir exercé leurs droits, tandis qu'en Eswatini, un certain nombre de syndicalistes ont dû s'exiler pour échapper à des persécutions.
- Les entreprises et les droits humains en Afrique : la relation entre les entreprises et les droits humains reste problématique. Les multinationales opérant en Afrique commettent en effet de nombreuses violations des droits de l'homme, telles que des pratiques d'exploitation du travail, des atteintes à l'environnement ou encore des déplacements de populations. Bien que des efforts aient été déployés pour promouvoir la responsabilité des entreprises, l'application de la législation est généralement faible et les communautés touchées n'ont souvent pas accès à des voies de recours efficaces.
- Déréglementation : les politiques de déréglementation, destinées à attirer les investissements étrangers et à stimuler la croissance économique, érodent souvent les protections du travail. Elles conduisent à des conditions de travail précaires pour les travailleurs africains, à des salaires plus bas et à une protection sociale limitée. La déréglementation touche de manière disproportionnée les groupes vulnérables, notamment les femmes et les travailleurs du secteur informel, ce qui exacerbe les inégalités et l'exploitation.

- Les travailleurs de l'économie informelle : une grande partie de la main-d'œuvre africaine travaille dans l'économie informelle, caractérisée par l'absence de contrats officiels, de protection sociale et de sécurité de l'emploi. Les travailleurs de l'économie informelle continuent d'endurer des conditions de travail dangereuses, de faibles rémunérations et un accès limité aux services essentiels tels que les soins de santé. Les efforts déployés pour formaliser l'économie informelle ont été insuffisants, laissant des millions de travailleurs sans protection ni représentation adéquates.

En conclusion, de nombreux défis persistent en matière de droits humains et syndicaux en Afrique, tels que le rétrécissement de l'espace civique, les attaques contre la liberté d'association et les syndicalistes, l'impunité des violations des droits de l'homme commises par des entreprises, la déréglementation et la situation précaire des travailleurs de l'économie informelle. Face à l'ampleur de ces problèmes, un effort concerté de la part des gouvernements, de la société civile et de la communauté internationale sera nécessaire pour garantir la protection et la promotion des droits humains et syndicaux sur l'ensemble du continent.

2.2 Rapport d'Activité

Objectif stratégique 1 (OS1) : Améliorer la défense, la protection et le respect des droits humains et syndicaux, ainsi que la paix et la sécurité en Afrique d'ici à décembre 2027					
Produits	Objectifs	Activités	Groupes cibles	Résultats/Impacts	Indicateurs
<p>Produits 1 : Garantir les libertés civiles des travailleurs en Afrique, en mettant l'accent sur la liberté d'association, la négociation collective et le droit de réunion et d'expression, notamment au Liberia, au Soudan, en Guinée-Bissau et dans toute l'Afrique.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la protection juridique des droits des travailleurs. 2. Donner aux dirigeants et aux membres des syndicats les moyens de défendre efficacement leurs droits. 3. Renforcer la recherche et la sensibilisation sur les lois et pratiques du travail dans les pays africains. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Surveiller et documenter les violations des droits de l'homme et des droits syndicaux et coordonner les réponses avec les organisations affiliées. 	<p>Les affiliés de la CSI-Afrique</p>	<p>Depuis janvier, le département des droits de l'homme et des syndicats - HTUR de la CSI-Afrique surveille les violations des droits de l'homme et réagit en rédigeant des déclarations et des lettres aux autorités concernées.</p> <p>Cela a permis de mettre en lumière les infractions auxquelles les travailleurs du continent sont confrontés et de renforcer la protection des droits des travailleurs. Les déclarations publiées concernaient le Nigeria, le Zimbabwe, le Kenya, l'Eswatini, le Niger, le Burkina Faso, la CEDEAO, l'Éthiopie, le Congo</p>	<p>Plus de 20 lettres et déclarations écrites depuis janvier 2024.</p> <p>Rapports nationaux sur les droits de l'homme et les droits syndicaux.</p> <p>Copies des rapports de violation des droits des affiliés, lettres de protestation, déclarations.</p>

Objectif stratégique 1 (OS1) : Améliorer la défense, la protection et le respect des droits humains et syndicaux, ainsi que la paix et la sécurité en Afrique d'ici à décembre 2027					
Produits	Objectifs	Activités	Groupes cibles	Résultats/Impacts	Indicateurs
				RDC, le Rwanda et bien d'autres encore.	
		2. Fournir une assistance juridique, en partenariat avec la CSI, aux syndicats confrontés à des violations de leurs droits.	Les affiliés de la CSI-Afrique	<p>Depuis janvier 2024, nous avons organisé 3 cliniques juridiques en Ouganda, en Tanzanie et en Afrique du Sud.</p> <p>Cela a permis de renforcer la capacité des syndicats à défendre les droits de leurs membres. Cela a permis d'améliorer la compréhension et l'application du droit du travail dans les contextes africains.</p> <p>Il y a eu des interventions améliorées au cours de l'OIT, c'est-à-dire au cours de l'affaire de l'Ouganda dans le Comité des normes d'application -CAS.</p>	Rapport d'atelier pour l'Ouganda, la Tanzanie et l'Afrique du Sud.

Objectif stratégique 1 (OS1) : Améliorer la défense, la protection et le respect des droits humains et syndicaux, ainsi que la paix et la sécurité en Afrique d'ici à décembre 2027					
Produits	Objectifs	Activités	Groupes cibles	Résultats/Impacts	Indicateurs
		3. Établir des partenariats avec des groupes de la société civile afin de renforcer la défense des droits des travailleurs.	Les OSC africaines	<p>Depuis janvier, la CSI-Afrique a forgé une relation de travail avec la Zambia Debt Alliance - une coalition d'OSC en Zambie.</p> <p>La coalition s'est réunie pour produire le match de la campagne conjointe sur la dette, qui a permis de mieux comprendre comment la dette affecte les travailleurs africains et comment les syndicats et les OSC peuvent protéger conjointement les droits des travailleurs.</p>	Rapports des réunions et du match de la campagne de la dette en Zambie.
		4. Mobiliser les affiliés pour qu'ils s'engagent auprès des gouvernements en faveur de l'adoption et de la mise en œuvre des conventions de l'OIT	Tous les affiliés de la CSI-Afrique.	La CSI-Afrique a plaidé en faveur de l'adoption de diverses conventions dans le cadre de ses campagnes, de ses activités de programme et également en tant que	Messages de campagne sur des bannières et des affiches, ainsi que contenu de lettres et de diverses présentations.

Objectif stratégique 1 (OS1) : Améliorer la défense, la protection et le respect des droits humains et syndicaux, ainsi que la paix et la sécurité en Afrique d'ici à décembre 2027					
Produits	Objectifs	Activités	Groupes cibles	Résultats/Impacts	Indicateurs
		soutenant les droits des travailleurs.		recommandation de ses diverses lettres et déclarations publiées par la CSI-Afrique.	
		5. Coordonner des campagnes de sensibilisation du public via les médias et les plateformes sociales pour souligner l'importance des droits des travailleurs et le rôle des syndicats dans leur protection.	Tous les affiliés de la CSI-Afrique.	La CSI-Afrique, en partenariat avec la campagne "Stop the Bleeding", a lancé une campagne sur la dette l'année dernière lors du Congrès de la CSI-Afrique à Nairobi. Depuis lors, la campagne a été déployée sur l'ensemble du continent. Un autre grand rallye et symposium sur la dette a été organisé en Zambie. Dans toutes ces campagnes, les travailleurs ont mis en lumière la situation critique des travailleurs et la façon dont la dette aggrave les conditions de vie et de travail. Grâce à ces	Copies de vidéos éducatives animées sur les droits des travailleurs migrants. Nombre d'infographies conçues et distribuées. Réactions du public. Rapport de la campagne de mobilisation contre la dette en Zambie.

Objectif stratégique 1 (OS1) : Améliorer la défense, la protection et le respect des droits humains et syndicaux, ainsi que la paix et la sécurité en Afrique d'ici à décembre 2027					
Produits	Objectifs	Activités	Groupes cibles	Résultats/Impacts	Indicateurs
				campagnes, nous visons à renforcer la protection des droits des travailleurs.	
Produit 2 : Monter une campagne continentale globale pour s'assurer que la démocratie et le dialogue social apportent effectivement des avantages tangibles aux travailleurs et défendent les	<ol style="list-style-type: none"> Promouvoir des structures et des pratiques de gouvernance démocratique qui donnent la priorité aux intérêts des travailleurs. Faciliter un dialogue social constructif entre les parties prenantes afin de répondre aux besoins et aux 	<ol style="list-style-type: none"> Organiser des événements et des forums de sensibilisation à l'importance de la démocratie et du dialogue social pour améliorer la vie des travailleurs. 	Tous les affiliés et pays membres de la CSI-Afrique.	La CSI-Afrique a poursuivi sa campagne pour la démocratie en Eswatini, au Nigeria, en Guinée Bissau et dans tous les pays où la liberté d'association et la liberté collective sont menacées, à savoir Madagascar. Cela conduit à une reconnaissance accrue du rôle de la démocratie et du dialogue social dans	<p>Discussion du CAS sur l'Eswatini et les contributions des syndicats africains et au-delà.</p> <p>Nombre de lettres et de déclarations dénonçant l'attaque contre la liberté d'association.</p>

Objectif stratégique 1 (OS1) : Améliorer la défense, la protection et le respect des droits humains et syndicaux, ainsi que la paix et la sécurité en Afrique d'ici à décembre 2027					
Produits	Objectifs	Activités	Groupes cibles	Résultats/Impacts	Indicateurs
droits socio-économiques.	droits des travailleurs.			l'avancement des droits des travailleurs et du bien-être socio-économique.	
		2. Promouvoir le dialogue social et les négociations entre les gouvernements, les employeurs et les syndicats affiliés à la CSI-Afrique afin d'aborder les questions liées au travail et de promouvoir les droits socio-économiques.	Tous les affiliés de la CSI-Afrique.	La CSI-Afrique travaille sur un protocole d'accord avec Business Africa pour améliorer le dialogue social afin d'accroître la reconnaissance du rôle de la démocratie et du dialogue social dans l'avancement des droits des travailleurs et du bien-être socio-économique. Renforcement de la coopération entre les gouvernements, les employeurs et les syndicats pour traiter les questions liées au travail et promouvoir des politiques inclusives.	Un projet de protocole d'accord avec Business Africa est en place.
		3. Mener des recherches et des analyses pour	Tous les affiliés de la CSI Afrique.	Au cours de la période couverte par le rapport,	Une copie du rapport de recherche cartographique.

Objectif stratégique 1 (OS1) : Améliorer la défense, la protection et le respect des droits humains et syndicaux, ainsi que la paix et la sécurité en Afrique d'ici à décembre 2027					
Produits	Objectifs	Activités	Groupes cibles	Résultats/Impacts	Indicateurs
		évaluer l'efficacité de la démocratie et du dialogue social dans l'obtention d'avantages tangibles pour les travailleurs dans différents secteurs et régions.		département HTUR a collaboré avec l'institut pour réaliser une étude cartographique sur les travailleurs migrants au Ghana et au Burkina Faso. Cette étude permettra de mieux comprendre les défis auxquels sont confrontés les travailleurs migrants au Ghana et au Burkina Faso et en Afrique en général !	
		4. Collaborer avec des organisations internationales et des groupes de la société civile afin d'obtenir un soutien et des ressources pour la campagne.	Toutes les organisations panafricaines et celles qui partagent les mêmes idées, par exemple le consortium STB.	La CSI-Afrique s'est associée au consortium STB pour améliorer la mobilisation des ressources afin de mieux mettre en œuvre les campagnes. Nombre de projets conjoints mis en place.	Protocole d'accord avec les OSC dans le cadre de la campagne STB.
		5. Mobiliser les travailleurs et les syndicats pour qu'ils participent	Tous les affiliés et Etats membres de la CSI-Afrique.	La CSI-Afrique a envoyé une mission au Libéria afin d'engager le	Une mission au Libéria.

Objectif stratégique 1 (OS1) : Améliorer la défense, la protection et le respect des droits humains et syndicaux, ainsi que la paix et la sécurité en Afrique d'ici à décembre 2027					
Produits	Objectifs	Activités	Groupes cibles	Résultats/Impacts	Indicateurs
		activement aux processus démocratiques et s'engagent dans le dialogue social, les manifestations aux niveaux local, national et continental.		gouvernement sur la question de la liberté d'association et de la négociation collective, en particulier pour les travailleurs du secteur public. À la suite de la réunion, la coopération entre les gouvernements, les employeurs et les syndicats s'est renforcée pour traiter les questions liées au travail et promouvoir des politiques inclusives.	
Produit 4 : Renforcement de la capacité des syndicats affiliés à défendre et promouvoir efficacement la démocratie, les droits de l'homme et les droits du travail, avec	1. Renforcer la capacité des syndicats affiliés à défendre et à faire respecter les principes démocratiques et les droits de l'homme dans leurs sphères d'influence.	Organiser des réunions préparatoires avant la Conférence internationale du travail de l'OIT afin d'élaborer des stratégies et de coordonner les efforts de sensibilisation.	Tous les affiliés de la CSI-Afrique.	La CSI-Afrique, en partenariat avec la CSI, a organisé une réunion préparatoire à la CIT au cours de laquelle nous avons orienté les affiliés sur les mécanismes de la CIT et sur la manière dont les syndicats peuvent y participer de manière significative.	2 réunions - une avant et une après les réunions de la CIT ont été organisées par la CSI-Afrique. Enregistrements Zoom des réunions et rapports des réunions.

Objectif stratégique 1 (OS1) : Améliorer la défense, la protection et le respect des droits humains et syndicaux, ainsi que la paix et la sécurité en Afrique d'ici à décembre 2027					
Produits	Objectifs	Activités	Groupes cibles	Résultats/Impacts	Indicateurs
<p>une amélioration des rapports sur la mise en œuvre des normes internationales du travail de l'OIT et de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, de la Coalition pour l'efficacité de la Cour africaine des droits de l'homme et d'autres mécanismes de défense des droits de l'homme.</p>				<p>Nous avons également organisé une réunion post-CIL pour informer les affiliés des procédures de la CIT et des actions à entreprendre pour aller de l'avant.</p> <p>Ces réunions ont permis d'améliorer les compétences des syndicats affiliés en matière de plaidoyer et de lobbying.</p> <p>Les syndicats affiliés ont mieux rendu compte de la mise en œuvre des normes internationales du travail de l'OIT et des obligations en matière de droits de l'homme.</p>	

Objectif stratégique 1 (OS1) : Améliorer la défense, la protection et le respect des droits humains et syndicaux, ainsi que la paix et la sécurité en Afrique d'ici à décembre 2027					
Produits	Objectifs	Activités	Groupes cibles	Résultats/Impacts	Indicateurs
		Participer activement aux mécanismes de surveillance des droits de l'homme des Nations unies et de l'Union africaine, notamment en soumettant des rapports et en engageant un dialogue avec les organes compétents..	UA, CER, ONU	La CSI-Afrique prévoit de participer aux réunions régionales organisées par les organismes régionaux et des Nations unies afin de renforcer les compétences des syndicats affiliés en matière de plaidoyer et de lobbying. Augmentation de la visibilité et de l'influence des syndicats dans les forums internationaux et les mécanismes de surveillance des droits de l'homme.	% du niveau de connaissance, de participation et d'engagement dans les mécanismes de surveillance des droits de l'homme des Nations unies et de l'Union africaine. Nombre de rapports (Qualité et quantité des rapports soumis par les syndicats affiliés sur la mise en œuvre des normes du travail et des obligations en matière de droits de l'homme).

Objectif stratégique 1 (OS1) : Améliorer la défense, la protection et le respect des droits humains et syndicaux, ainsi que la paix et la sécurité en Afrique d'ici à décembre 2027					
Produits	Objectifs	Activités	Groupes cibles	Résultats/Impacts	Indicateurs
	1. Renforcer l'efficacité de l'initiative de gouvernance migratoire Sud-Sud en encourageant la collaboration et la coordination entre les organisations syndicales régionales du Sud afin de relever les défis de la migration et de promouvoir les efforts d'intégration.	1. Améliorer la protection et la réalisation des droits des travailleurs migrants dans les pays du Sud grâce à une ratification et une mise en œuvre accrues des normes internationales du travail.	Ghana et Burkina Faso	Nous avons organisé des ateliers de renforcement des capacités au Ghana et au Burkina Faso avec les travailleurs migrants et leur association pour renforcer la protection et la réalisation des droits des travailleurs migrants. 1 million de personnes ont été impactées par la campagne à la radio et à la télévision, en utilisant des mesures d'engagement en ligne et hors ligne.	Un rapport de cartographie Rapports de l'atelier Vidéos d'animation pour la sensibilisation.
		2. Donner aux travailleuses migrantes une protection et des droits accrus grâce à des initiatives de dialogue social efficaces défendues en leur faveur.	Ghana et Burkina Faso	Les ateliers au Ghana et au Burkina Faso ont eu une perspective de genre et ont mis en évidence l'impact disproportionné auquel les travailleuses migrantes sont confrontées.	Rapport de l'atelier et formulaire d'inscription ventilé par sexe.

Objectif stratégique 1 (OS1) : Améliorer la défense, la protection et le respect des droits humains et syndicaux, ainsi que la paix et la sécurité en Afrique d'ici à décembre 2027					
Produits	Objectifs	Activités	Groupes cibles	Résultats/Impacts	Indicateurs
		3. Promouvoir des efforts de plaidoyer éclairés et fondés sur des données probantes, axés sur la collecte, l'analyse et l'utilisation des données, contribuant ainsi à des initiatives plus ciblées et plus efficaces pour les droits des travailleurs migrants.	Les travailleurs migrants au Ghana et au Burkina Faso	Les résultats de l'étude cartographique ont mis en évidence une grande quantité d'informations qui seront utilisées pour défendre les droits des travailleurs migrants dans les deux pays et au-delà. Des efforts de plaidoyer éclairés et fondés sur des données probantes, menés par une collecte, une analyse et une utilisation approfondies des données, contribueront à des initiatives plus ciblées et plus efficaces pour les droits des travailleurs migrants.	Rapport d'étude de cartographie.
Produit 7 : Médiation et plaidoyer proactifs pour la résolution pacifique des conflits à	1. Favoriser le dialogue et les processus de réconciliation guidés par le dialogue social, en vue d'une	1. Contrôler, signaler et réagir aux cas de défaillance ou d'insécurité en matière de sécurité.	Tous les pays africains et au-delà.	Nous avons suivi les questions d'insécurité, en particulier dans la région des Grands Lacs et en Afrique de l'Ouest. En Afrique australe, nous nous	Les travaux de la réunion ILC sur la paix et la sécurité. Déclarations sur la paix et la sécurité dans les régions des Grands Lacs.

Objectif stratégique 1 (OS1) : Améliorer la défense, la protection et le respect des droits humains et syndicaux, ainsi que la paix et la sécurité en Afrique d'ici à décembre 2027					
Produits	Objectifs	Activités	Groupes cibles	Résultats/Impacts	Indicateurs
plusieurs niveaux.	résolution pacifique des conflits aux échelles locale, nationale et régionale.			<p>sommes concentrés sur Eswatini.</p> <p>Nous avons convergé sur une réunion sur la paix et la sécurité en marge de la CIT à Genève.</p> <p>Nous avons fait une déclaration sur les questions de paix et de sécurité, en particulier sur l'évolution de la situation dans la région des Grands Lacs qui touche le Congo et le Rwanda.</p>	
		2. Tenir une conférence annuelle sur la paix et la sécurité pour les quatre prochaines années.	Des plans sont en cours pour organiser une conférence de paix en Afrique, à Nairobi au Kenya.	La conférence prévue vise à améliorer les connaissances sur la résolution des conflits et les compétences en matière de consolidation de la paix. Rapports de la conférence.	Note conceptuelle de la conférence.

Objectif stratégique 1 (OS1) : Améliorer la défense, la protection et le respect des droits humains et syndicaux, ainsi que la paix et la sécurité en Afrique d'ici à décembre 2027					
Produits	Objectifs	Activités	Groupes cibles	Résultats/Impacts	Indicateurs
		3. Établir des partenariats et une collaboration par le biais de protocoles d'accord avec les organisations qui participent activement à la paix et à la sécurité.	Organisations régionales et sous-régionales travaillant sur les questions de paix.	Nous avons écrit à l'Institut d'études de sécurité (ISS) pour exprimer notre intention de forger un partenariat de travail. Nous espérons que les partenariats auront permis de donner un nouvel élan à la promotion de la paix et de la sécurité en établissant des réseaux avec des organisations qui partagent nos vues.	Lettre d'intention de forger un protocole d'accord.

En mettant en œuvre ces stratégies, la CSI-Afrique continue de jouer un rôle essentiel dans la défense et la promotion des droits des travailleurs sur l'ensemble du continent.

2.3 Recommandations et voie à suivre

1. Plaidoyer contre le rétrécissement de l'espace civique : la CSI-Afrique devrait intensifier ses efforts de plaidoyer pour contrer les lois et pratiques restrictives qui limitent les libertés d'expression, de réunion et d'association. Cela pourrait inclure des partenariats stratégiques avec des organisations de la société civile et des organismes internationaux pour faire pression en faveur de réformes législatives et d'un plus grand respect des droits de l'homme.
2. Protection des syndicalistes : la CSI-Afrique devrait renforcer ses efforts pour protéger les syndicalistes contre le harcèlement, les arrestations et la violence. Cela pourrait inclure l'expansion des programmes de soutien juridique, la mise en place de mécanismes d'intervention rapide pour les situations d'urgence et la mobilisation d'organismes internationaux de défense des droits de l'homme pour exercer des pressions sur les gouvernements lorsque cela est nécessaire.
3. Promotion de la responsabilité des entreprises : la CSI-Afrique devrait plaider pour des cadres réglementaires plus stricts et des mécanismes d'application pour contraindre les sociétés multinationales à rendre compte des violations des droits humains. Cela pourrait inclure le soutien aux initiatives de diligence raisonnable obligatoire en matière de droits de la personne, l'amélioration de la transparence des chaînes d'approvisionnement et la facilitation de l'accès à la justice pour les communautés touchées.
4. Formalisation de l'économie informelle : la CSI-Afrique devrait renforcer ses actions de plaidoyer en faveur de politiques encourageant la formalisation de l'économie informelle. Cela pourrait inclure la promotion de législations du travail inclusives, la reconnaissance des droits des travailleurs du secteur informel, le soutien technique à leurs organisations ainsi que la collaboration avec les gouvernements en vue de l'élaboration de programmes de protection sociale adaptés aux réalités du secteur informel.
5. Renforcement des capacités et sensibilisation : la CSI-Afrique devrait poursuivre ses initiatives de renforcement systématique des capacités des syndicats et des organisations de la société civile en matière de droits humains et syndicaux. Cela implique la formation sur les normes internationales du travail, le dialogue social, la négociation collective et les techniques de plaidoyer stratégique.
6. Engagement avec les organismes régionaux et internationaux : le renforcement de la collaboration avec des organismes régionaux comme l'Union africaine et des organisations internationales telles que l'OIT permettra d'amplifier les efforts déployés dans le cadre des campagnes de plaidoyer, de partage des bonnes pratiques et de coordination des actions visant à protéger les droits des travailleurs en Afrique.

En mettant l'accent sur ces recommandations, la CSI-Afrique peut faire progresser sa mission, qui consiste à garantir des conditions de travail justes et équitables pour tous les travailleurs africains, malgré le paysage difficile des droits syndicaux dans la région.

3 Politique économique et sociale - ALREI

3.1 Contexte

Face aux profonds défis socio-économiques que connaît l'Afrique, on ne saurait trop insister sur l'urgence d'un plaidoyer et de campagnes fondés sur des données probantes et portant sur des questions essentielles telles que le commerce (en particulier la zone de libre-échange continentale africaine, ZLECAf), la dette, la gouvernance et la transformation économique. Le continent se trouve à un moment charnière, où les enjeux sont importants et où la nécessité d'une intervention stratégique est primordiale. L'un des principaux obstacles à l'engagement des syndicats sur ces questions est la nature fragmentée des syndicats dans les différents pays. Cette fragmentation affaiblit notre pouvoir de négociation collective et entrave notre capacité à exercer une influence cohérente sur les politiques régionales. Sans une voix unifiée, la capacité des syndicats à défendre efficacement les politiques favorisant le commerce équitable, l'industrialisation durable et la justice économique est grandement diminuée. En outre, de nombreux syndicats sont limités dans leur accès aux données et aux informations fiables, qui sont essentielles pour une défense éclairée des politiques. À une époque où la prise de décision fondée sur les données est cruciale, l'absence de recherches solides et d'idées fondées sur des preuves désavantage les syndicats dans les négociations et les dialogues politiques. Cette lacune doit être comblée pour permettre aux syndicats de défendre efficacement les intérêts des travailleurs. La situation est encore compliquée par l'instabilité politique, la corruption et la faible gouvernance dans plusieurs pays africains. Ces problèmes systémiques créent un environnement dans lequel les syndicats ont du mal à s'engager de manière significative dans les réformes économiques. Le paysage politique et la gouvernance sapent souvent la capacité des syndicats à influencer les programmes de transformation économique, ce qui met en péril les droits et les intérêts des travailleurs.

La prédominance de l'économie informelle dans de nombreux pays africains ajoute un autre niveau de complexité. Le secteur informel, caractérisé par des emplois précaires et non réglementés, pose des défis importants aux syndicats en termes d'organisation et de représentation des travailleurs. La nature fluide et fragmentée de ce secteur fait qu'il est difficile pour les syndicats de construire le pouvoir collectif nécessaire pour plaider en faveur de politiques garantissant un travail décent et des salaires équitables. En outre, l'évolution rapide de la dynamique du commerce mondial et les progrès technologiques obligent les syndicats à s'adapter en permanence pour rester pertinents et influents. À mesure que l'économie mondiale évolue, les stratégies des syndicats doivent également évoluer si nous voulons jouer un rôle central dans l'élaboration de politiques économiques qui profitent aux travailleurs et favorisent une industrialisation durable. Cela nécessite non seulement une adaptation, mais aussi une innovation dans les approches de plaidoyer. Le nouveau plan stratégique de la CSI-Afrique pour 2024-2027, ancré dans les résolutions adoptées lors du 5^e Congrès de la CSI-Afrique à Nairobi (Kenya) en 2023, sur le thème « Amka Afrika », est un appel au mouvement syndical africain. Il exhorte les syndicats à mener la lutte collective pour un développement économique et social qui donne la priorité au bien-être des populations africaines. Cependant, ce plan stratégique présente également un défi à relever: la CSI-Afrique et ses affiliés doivent non seulement défendre les intérêts des travailleurs africains, mais aussi prendre des mesures concrètes et concertées visant à les faire progresser en s'appuyant sur des données probantes.

Ce rapport est axé sur le plan de travail de la première année, qui est aligné sur l'objectif stratégique « Contribuer efficacement à la réalisation d'un développement socio-économique durable en faveur des travailleurs en Afrique ». Il décrit les activités menées de janvier à août 2024 à l'Institut africain de recherche et d'éducation ouvrière de la CSI-Afrique, *ALREI*. Ces activités sont directement liées aux résultats stratégiques dérivés de l'objectif principal,

démontrant un engagement à ne pas se contenter de répondre aux défis, mais à façonner activement le paysage socio-économique en faveur des travailleurs africains.

En bref, la voie à suivre exige un mouvement syndical unifié, informé et capable de s'adapter aux complexités du paysage socio-économique de l'Afrique. En adoptant un plaidoyer fondé sur des arguments factuels, en encourageant l'unité entre les syndicats et en s'attaquant aux obstacles structurels qui entravent le progrès, la CSI-Afrique et ses affiliés peuvent mener la charge vers un avenir plus équitable et plus prospère pour tous les travailleurs africains.

3.2 Rapport d'Activité

Produit	Activités	Groupes cibles	Résultats/impacts
Produit 1: Renforcer la capacité des syndicats à participer activement aux processus de dialogue social liés aux questions de développement socio-économique en Afrique	Forum de la rentrée syndicale de la CSI-Afrique - 14ème édition sur le thème “Faire Avancer l’Agenda de la Transformation de l’Afrique: Se Mobiliser pour des Actions Syndicales Collectives et Concrètes” (19-22 mars 2024, Lusaka, Zambie). - Cette année, le Forum de la rentrée syndicale comprenait un exercice de plaidoyer pratique consistant à faire campagne dans les rues de Lusaka pour défendre la crise croissante de la dette et formuler des demandes clés au gouvernement zambien et à la communauté financière internationale.	- Affiliés, dirigeants syndicaux (nationaux, sous-régionaux et continentaux) - Membres du conseil général de la CSI-Afrique - Membres africains du conseil d'administration de l'OIT - Femmes dans les structures de direction des syndicats - Les jeunes dans les structures de direction des syndicats - Chercheurs et éducateurs dans le domaine du travail - Fédérations syndicales internationales (FSI) - Représentants de l'OIT et des organisations de soutien à la solidarité - Personnel de la CSI-Afrique - Gouvernement zambien et communauté financière internationale	- Amélioration des compétences des syndicats en matière de leadership pour faire face aux crises de la dette souveraine, gérer le financement de la protection sociale, promouvoir l'unité syndicale, renforcer les industries locales et plaider en faveur de la création d'emplois décents dans le cadre de l'accord de libre-échange africain. - Amélioration des compétences pour favoriser l'unité entre les syndicats, en soulignant l'importance de la force organisationnelle et de l'action collaborative. - Renforcement de la mise en réseau et consolidation du partage d'expérience entre les syndicats et les autres alliés du mouvement social. - Un engagement accru des syndicats dans les débats politiques sur les questions de développement économique et social en Afrique et au-delà.
	Renforcement des capacités des acteurs syndicaux sur la ZLECAf aux niveaux national, sous-régional et régional - 9-10 avril 2024, Yaoundé, Cameroun - 4-5 août 2024, Cotonou, Bénin	- Dirigeants syndicaux - Membres des comités des femmes et des jeunes de la CSI-Afrique - Coordinateurs de projets de la ZLECAf des pays participants.	- Sensibilisation accrue des travailleurs à la ZLECAf et à leur participation aux processus liés à la ZLECAf aux niveaux national, sous-régional et continental.

	- 14-15 août 2024, Kigali, Rwanda (atelier EATUC)		
PRODUIT 2: Recherche et études qui soutiennent le renforcement des capacités et les actions d'influence politique des syndicats sur les questions de développement socio-économique en Afrique	Publication d'un rapport de recherche sur “Awareness, Knowledge and Challenges of the African Continental Free Trade Area (AfCFTA) among African Workers” (La zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et les travailleurs africains : enjeux de sensibilisation et de connaissance, et défis à relever.)	- Les affiliés de la CSI-Afrique et les travailleurs des secteurs formel et informel de toute l'Afrique	- Amélioration de la sensibilisation, de la connaissance et de la compréhension de la ZLECAf parmi les dirigeants syndicaux, les experts, les femmes et les jeunes.
	Publication d'un rapport de recherche sur “Africa’s Continuing Sovereign Debt Crisis: What Can Trade Unions Do?” (La crise persistante de la dette souveraine en Afrique : que peuvent faire les syndicats ?)	- Les affiliés de la CSI-Afrique, les travailleurs africains dans les secteurs formels et informels à travers l'Afrique, l'Académie et la Pratique	- Une plus grande attention aux conséquences de l'augmentation de la dette publique sur les travailleurs, en particulier sur le marché du travail, l'emploi et les salaires. - Analyse de l'impact de la dette publique sur l'inflation et de la distinction entre salaires réels et nominaux.
	Publication d'un rapport de recherche sur “Digital Social Protection (DSP) Implementation in Ghana and Kenya: Perspectives, Challenges, and Experiences of Migrant Workers”	- Réseau syndical africain pour la migration (ATUMNET), CSI-Afrique, Bureaux des Nations Unies pour la migration, Agences d'aide dans le domaine de la migration, Experts en protection sociale, Chercheurs, Praticiens.	- Une plus grande sensibilisation aux défis qui touchent les travailleurs migrants. - Analyse de la protection sociale numérique dans certains pays - Sensibilisation accrue à la nécessité pour les gouvernements africains de ratifier le « Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des citoyens à la protection sociale et à la sécurité sociale ».

	Retraite pour le personnel de la CSI-Afrique et développement ultérieur du plan stratégique de la CSI-Afrique	<ul style="list-style-type: none"> - Retraite Syndicale de la CSI-Afrique sur la gestion stratégique et la gestion du changement. - Élaboration du plan stratégique 2024-2027 de la CSI-Afrique 	- Élaboration interne d'un document stratégique pour guider l'organisation dans un cycle de cinq ans.
	Développement d'un manuel d'évaluation des besoins « Evaluation des besoins en formation du personnel de la CSI-Afrique : Une approche d'évaluation organisationnelle, professionnelle et individuelle ».	- Évaluation des besoins du personnel de la CSI-Afrique pour déterminer les besoins en formation	- Évaluation de la formation Manuel qui cherche à cibler les besoins de formation de l'organisation.
Produit 3: Une meilleure mise en œuvre des politiques qui soutiennent le processus de développement en cours en Afrique	Mise en œuvre de la 3ème phase du projet CARES au profit de 8 pays d'Afrique de l'Ouest sur : <ul style="list-style-type: none"> - L'analyse budgétaire - Extension de la protection sociale aux acteurs de l'économie informelle (Phase actuelle du projet se terminant en décembre 2024) - Séminaires nationaux de renforcement des capacités au: Sénégal (janvier 2024), Bénin (mars 2024), Guinée (avril 2024), et Togo (mai 2024). - Séminaire régional à Lomé et séminaires d'action dans les réseaux régionaux - Campagnes nationales CARES et plaidoyer sur des sujets liés aux deux thèmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisations affiliées du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la participation des syndicats à l'action unificatrice dans les débats sur les questions suivantes - l'amélioration de la gouvernance du budget de l'État - l'extension de la protection sociale aux acteurs de l'économie informelle et l'analyse du budget de l'État - Études sur le coût élevé de la vie aux niveaux national et régional du CARES - Capitalisation sur les actions de plaidoyer et les stratégies de durabilité mises en œuvre par les CARES nationaux. - Évaluation de la mise en œuvre du projet dans les différents pays CARES et mise à jour des activités au niveau du réseau régional.

	<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation de la recherche sur la cherté de la vie et production de la note de synthèse sous-régionale sur le sujet - Production d'une note de position sous-régionale sur la cherté de la vie (5 juin 2024 en marge de la CIT 2024, Genève). 		
	<p>Mise en œuvre du projet syndical sur la ZLECAf avec le soutien de la SASK au profit de 9 pays: Afrique du Sud, Ghana, Rwanda, Namibie, Tunisie, Nigeria, Kenya, Sénégal et Tchad (juillet 2022-décembre 2025)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Affiliés de 9 pays : Tchad, Ghana, Rwanda, Namibie, Tunisie, Nigeria, Kenya, Sénégal et Afrique du Sud, ainsi que des organisations sous-régionales (EATUC, SATUCC, OTAO). 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire progresser le travail décent et les droits des travailleurs dans les négociations et la mise en œuvre de la ZLECAf aux niveaux national, sous-régional et continental.
	<p>Expansion du projet syndical sur la ZLECAf aux affiliés au Cameroun pour 2 ans (Jan 2024-Déc 2025): - Atelier national de formation pour les acteurs syndicaux au Cameroun sur la participation effective à la mise en œuvre des processus de commerce et d'investissement liés à la ZLECAf (9-10 avril 2024, Yaoundé, Cameroun).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 4 Affiliés de la CSI-Afrique au Cameroun 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la capacité des affiliés au Cameroun à promouvoir le travail décent et les droits des travailleurs dans le cadre des négociations et de la mise en œuvre de la ZLECAf aux niveaux national, sous-régional et continental. - Renforcement des capacités des acteurs syndicaux à s'engager et à influencer efficacement la mise en œuvre de la ZLECAf et à sauvegarder les intérêts des travailleurs au Cameroun et en Afrique centrale.
	<p>Représentation de la CSI-Afrique dans les politiques: - Réunion de la CEA sur les ODD à Addis-Ababa, Éthiopie - Forum AGOA (24-26 juillet 2024, Washington, DC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dirigeants syndicaux, décideurs politiques et principales parties prenantes dans les secteurs économiques et commerciaux africains et américains 	<ul style="list-style-type: none"> - Un plaidoyer syndical avancé sur le rôle de l'AGOA dans la promotion de la création d'emplois, le renforcement de la capacité de production en Afrique et la contribution au développement d'une main-d'œuvre inclusive et équitable.

			<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des partenariats entre les syndicats africains et les acteurs mondiaux afin d'influencer les politiques de l'AGOA qui s'alignent sur les objectifs de développement socio-économique du continent.
	<p>Comblent l'écart : du salaire minimum au salaire vital</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion tenue à Bruxelles et en ligne, le 29 mai 2024, - Les participants comprenaient des représentants de la CSI-Afrique, des affiliés de la CSI, des représentants de l'OIT, le directeur de l'indicateur des salaires, et d'autres parties prenantes clés. 	<ul style="list-style-type: none"> - CSI-Afrique, affiliés de la CSI, centres nationaux, membres de CARES, coordinateurs d'ATUMNET 	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure compréhension de la transition du salaire minimum au salaire vital, renforçant la coopération internationale, la négociation collective et le dialogue social. - Renforcement de la capacité des syndicats à plaider en faveur des salaires décents, en s'appuyant sur le cadre conceptuel et les principes de l'OIT. - Développement de méthodologies pour la fixation des salaires, y compris l'assistance technique et la recherche continue sur les tendances en matière de salaires décents. - Intégration des membres de CARES dans l'ATUMNET pour la formation sur les estimations du salaire vital, en particulier dans les pays francophones.

3.3 Recommandations et voie à suivre

La CSI-Afrique joue de plus en plus un rôle central dans le processus de transformation économique à travers le continent. Reconnaisant l'importance du développement économique et de la croissance équitable, nous nous engageons activement dans l'élaboration de politiques qui favorisent les pratiques commerciales équitables, encouragent l'industrialisation et stimulent la transformation économique dans toutes les régions d'Afrique. En défendant les droits des travailleurs, les salaires équitables et les pratiques de développement durable, nous ne cherchons pas seulement à améliorer le paysage économique, mais aussi à garantir que les avantages du commerce et de l'industrialisation profitent à tous les segments de la société. Sur la base des activités entreprises jusqu'à présent cette année, une approche à multiples facettes est nécessaire, en se concentrant sur les domaines clés suivants :

1. Renforcement des capacités pour une participation active au dialogue socio-économique
 - La participation à des événements tels que le Forum de la rentrée syndicale de la CSI-Afrique et les ateliers régionaux sur la ZLECAf est essentielle. Ces initiatives renforcent les compétences des dirigeants syndicaux à aborder des questions clés telles que les crises de la dette souveraine, le financement de la protection sociale et la création d'emplois décents dans le cadre de la ZLECAf. L'amélioration de la mise en réseau et du partage d'expériences entre les syndicats et les mouvements sociaux alliés est également essentielle pour favoriser l'unité et l'action collaborative.
 - Les dirigeants syndicaux devraient être activement impliqués dans les processus nationaux, sous-régionaux et continentaux liés à la ZLECAf. Cela permettra de sensibiliser les travailleurs et de les faire participer à la zone commerciale, tout en veillant à ce que leurs intérêts soient représentés de manière adéquate.
2. Influence de la Recherche et de la Politique
 - La publication de rapports de recherche sur des sujets tels que la sensibilisation à la ZLECAf, la crise de la dette souveraine et les systèmes de protection sociale numériques dans certains pays a été essentielle pour générer de nouvelles connaissances et définir la position des syndicats. Ces études se concentrent sur les implications pour les travailleurs, notamment en termes de dynamique du marché du travail, d'inflation et d'évolution des salaires. En outre, la recherche met en évidence les défis auxquels sont confrontés les travailleurs migrants et plaide en faveur de la ratification des protocoles pertinents afin de garantir leur protection.
 - Les conclusions de ces rapports de recherche doivent éclairer les stratégies syndicales à venir et permettre aux centrales nationales de s'engager plus efficacement dans les débats politiques et d'influencer les politiques de développement socio-économique dans leurs pays respectifs.
3. Mise en œuvre des politiques de développement durable
 - Des projets tels que l'initiative CARES et le projet syndical sur la ZLECAf devraient être pleinement mis en œuvre et soutenus par le leadership des centres nationaux afin de bénéficier à plusieurs pays. Ces initiatives visent à améliorer la gouvernance du budget de l'État, à étendre la protection sociale aux acteurs de l'économie informelle et à lutter contre le coût élevé de la vie.
 - Les ateliers de formation nationaux et la représentation politique dans des forums tels que la CEA et le forum AGOA sont essentiels pour renforcer la capacité des syndicats à influencer les négociations et la mise en œuvre de l'accord de libre-échange africain. Nous devrions renforcer notre participation à ces forums. Cela permettra aux syndicats de sauvegarder les droits des travailleurs à tous les

niveaux, contribuant ainsi à un développement socio-économique inclusif et équitable.

4. Plaidoyer en faveur d'un salaire vital

- Les syndicats devraient donner la priorité à la défense des salaires décents par le biais de la coopération internationale, de la négociation collective et du dialogue social. Ils devraient également développer des méthodologies pour la fixation des salaires, en s'appuyant systématiquement sur la recherche et l'assistance techniques. Grâce à ATUMNET, qui travaille sur les questions du commerce, de la dette et de la transformation économique en général, nous pouvons contribuer à renforcer les capacités dans divers domaines dans les pays anglophones, francophones et lusophones d'Afrique.

En bref, pour soutenir les actions syndicales sur les questions de développement économique en Afrique, il faut une approche à multiples facettes qui tienne compte à la fois des capacités internes des syndicats et des facteurs externes qui influencent les politiques économiques. Les syndicats doivent se concentrer sur des domaines clés tels que: (1) *le développement des compétences et la formation*; (2) *le développement organisationnel*; (3) *la recherche et l'analyse des politiques*; (4) *les partenariats stratégiques et la création d'alliances*; (5) *les campagnes de lobbying et de plaidoyer*; et (6) *la communication et la sensibilisation*.

4 Protection sociale

4.1 Contexte

La protection sociale en Afrique reste un défi majeur, notamment en termes de financement, de gouvernance et d'accessibilité. Malgré la reconnaissance croissante de son importance dans la promotion du bien-être et la réduction de la pauvreté, les systèmes de protection sociale à travers le continent sont souvent sous-financés, fragmentés et inaccessibles aux populations les plus vulnérables, en particulier celles de l'économie informelle. Cette inadéquation a pour conséquence que des millions d'individus se retrouvent sans filet de sécurité de base pour se protéger contre des risques tels que le chômage, la maladie et la vieillesse.

La situation est encore compliquée par la forte dépendance de l'Afrique à l'égard de l'emploi informel, où les mécanismes traditionnels de protection sociale liés à l'emploi formel ne s'appliquent pas. Dans ce contexte, le secteur informel, qui constitue la majeure partie de la main-d'œuvre, est largement exclu des régimes de protection sociale. Cette exclusion perpétue les cycles de pauvreté et de vulnérabilité, en particulier chez les femmes et les populations rurales.

Les efforts déployés pour étendre la couverture de la protection sociale sont souvent entravés par une marge de manœuvre budgétaire limitée, des cadres institutionnels faibles et des problèmes de gouvernance. Les gouvernements peinent à mobiliser suffisamment de ressources nationales pour financer des systèmes de protection sociale complets. Cela les conduit à dépendre de financements extérieurs et de projets de donateurs à court terme. Ce manque de financement durable compromet la capacité des pays africains à tenir la promesse d'une protection sociale universelle pour tous.

Pour relever ces défis, les syndicats et les organisations de la société civile sont de plus en plus incités à jouer un rôle plus actif dans le plaidoyer en faveur d'un investissement accru dans la protection sociale. L'une des stratégies clés consiste à renforcer la capacité des syndicats à surveiller et à défendre le financement de la protection sociale. En organisant des webinaires régionaux et des sessions de formation, les syndicats visent à doter leurs membres des connaissances et des compétences nécessaires pour participer au dialogue social et influencer les politiques nationales et internationales en matière de protection sociale.

Un aspect important de ce plaidoyer consiste à promouvoir la ratification du protocole de l'Union africaine (UA) sur la protection sociale. En ratifiant ce protocole, les gouvernements s'engageraient à investir au moins 15 % de leur budget national dans des programmes de protection sociale, tout en veillant à ce que ces fonds soient consacrés à des initiatives efficaces et équitables, plutôt qu'à des projets inutiles. En outre, la mobilisation des ressources nationales et la création de fonds de protection sociale spécifiquement destinés aux pays les plus pauvres sont au cœur de cet agenda.

Nous insistons également sur la nécessité d'une économie sociale et solidaire pour étendre la protection sociale au secteur informel. Cela implique de formaliser l'économie informelle et de veiller à ce que les groupes marginalisés, y compris les femmes et les populations rurales, soient couverts par des mesures de protection sociale inclusives. Dans le même temps, le

renforcement du rôle des syndicats dans le contrôle de la gouvernance et la garantie d'une répartition équitable des richesses est essentiel pour mettre en place des systèmes de protection sociale durables et équitables.

En résumé, le principal problème contextuel de la protection sociale en Afrique concerne les défis du financement, de l'accessibilité et de la gouvernance. Pour résoudre ces problèmes, il faut adopter une approche à plusieurs niveaux qui comprend le plaidoyer en faveur de l'espace fiscal, la ratification de protocoles clés et la formalisation de l'économie informelle. Les syndicats jouent un rôle essentiel dans ce processus en sensibilisant, en renforçant les capacités et en s'engageant dans le dialogue social, afin que la protection sociale devienne une réalité pour tous les Africains, en particulier les plus vulnérables.

1. Objectifs stratégiques 1 (OS1): Renforcer la capacité des syndicats à plaider en faveur du financement de la protection sociale pour tous en Afrique

Produits	Objectifs	Activités	Résultats
Produit 1: Développement de programmes éducatifs et de campagnes sous les six revendications de la CSI, en particulier la protection sociale universelle avec un Fonds de protection sociale pour les pays les plus pauvres.	Former les syndicalistes à la protection sociale et au financement du Fonds de protection sociale.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organiser 3 « webinaires régionaux de formation sur le financement de la protection sociale »: 2. 6ème réunion du réseau Protection sociale, liberté et justice pour les travailleurs/ Développer le financement de la protection sociale au niveau national et international 3. Réunion du groupe de coordination des syndicats sur l'accélérateur mondial des Nations Unies pour l'emploi et la protection sociale « Le dialogue social comme levier pour l'accès et l'extension de la protection sociale ». 4. Financement des systèmes de protection sociale, partage des meilleures pratiques de la CSI-Afrique avec CGSLB/MIS /BIS 5. Participation à deux réunions du conseil d'administration de la plateforme africaine de protection sociale (APSP) 6. Participation, avec le soutien de la FAO, au dialogue politique régional sur la protection sociale des populations rurales en Afrique. 7. Comité technique spécialisé sur le développement social, le travail et l'emploi STC –STCDT 	<p>Renforcement des capacités des syndicats à contrôler le financement, la gouvernance et la gestion de la protection sociale afin d'assurer à tous un niveau de vie élevé, une qualité de vie et le bien-être.</p> <p>Amélioration de la sensibilisation et de la compréhension sur les moyens de financement de la protection sociale.</p> <p>Les formations sur le financement de la protection sociale sont disponibles pour 100 participants ciblés.</p>

4.2 Recommandations et voie à suivre

Les efforts déployés pour formaliser l'économie informelle et étendre la protection sociale se heurtent à d'importants obstacles. L'économie informelle reste vaste, non réglementée et difficile à intégrer aux structures formelles, et le manque de données complique encore davantage les interventions ciblées. La résistance politique aux modèles économiques alternatifs, tels que l'économie sociale et solidaire, entrave encore davantage les progrès. En outre, les préjugés sexistes sont omniprésents dans l'élaboration des politiques, aggravés par l'insuffisance des données sexospécifiques, ce qui entrave la création de mécanismes de protection sociale tenant compte des spécificités des hommes et des femmes. La faiblesse des capacités institutionnelles et de l'infrastructure de gouvernance limite également la capacité des organisations nationales à surveiller efficacement la répartition des richesses et à superviser les systèmes de protection sociale, tandis que la corruption et le manque de transparence sapent ces efforts.

Par ailleurs, la ratification du protocole de l'UA sur la protection sociale est ralentie par l'inertie politique et une compréhension insuffisante de ses avantages. Cela nécessite un plaidoyer et un engagement diplomatique soutenus. La création d'un espace fiscal pour la protection sociale est tout aussi difficile dans de nombreux pays africains, où les niveaux d'endettement élevés, l'instabilité économique et l'évasion fiscale limitent les ressources publiques. Pour accroître la capacité fiscale, il faut surmonter des problèmes profondément enracinés tels que les flux financiers illicites et la mauvaise gestion des ressources, qui entravent tous deux les investissements dans des programmes de protection sociale essentiels.

Recommandations clés:

1. Renforcer les plateformes de protection sociale et les initiatives en faveur de l'économie informelle
 - Continuer à améliorer les plateformes existantes qui se concentrent sur la protection sociale et l'économie informelle. Inciter les organisations nationales à jouer un rôle plus actif dans la promotion de la formalisation de l'économie informelle.
 - Encourager l'adoption de l'économie sociale et solidaire en tant qu'approche viable pour étendre la protection sociale et formaliser les secteurs de travail informels.
2. Promouvoir une protection sociale tenant compte de la dimension de genre
 - Développer les capacités de recherche dans le domaine de la protection sociale et promouvoir des mécanismes tenant compte de la dimension de genre. Il s'agira de créer des programmes plus inclusifs sur le plan du genre, d'encourager la participation et de relever les défis spécifiques auxquels sont confrontées les femmes dans l'économie informelle.
3. Accroître la sensibilisation et le plaidoyer
 - Poursuivre l'élaboration et la diffusion de matériel éducatif et de sensibilisation sur la protection sociale, en ciblant particulièrement les organisations nationales. Veiller à ce que ces supports soient activement utilisés pour mobiliser le soutien du public et influencer les politiques aux niveaux national et international.
4. Renforcer le suivi et le plaidoyer en faveur d'une répartition équitable des richesses
 - Engager les organisations nationales dans des mécanismes de contrôle qui garantissent une répartition équitable des richesses. Plaider en faveur d'un investissement significatif dans la protection sociale, visant au moins 15 % des

budgets nationaux. Il s'agit notamment de s'opposer aux projets non prioritaires ou « éléphants blancs » qui détournent les fonds des services essentiels.

5. Promouvoir la vigilance en matière de Protection sociale
 - Renforcer les mécanismes de contrôle de la protection sociale afin de garantir la transparence, la responsabilité et l'utilisation efficace des ressources. Encourager les parties prenantes à jouer un rôle actif dans le suivi de ces mécanismes afin de sauvegarder les droits des travailleurs et de garantir un investissement adéquat dans la protection sociale.
6. Plaider en faveur de la ratification du protocole de l'UA
 - Sensibiliser les participants aux réunions de l'Union africaine au protocole de l'UA, qui met l'accent sur les droits de l'homme, la mobilisation des ressources nationales et la protection sociale. Faire pression pour qu'il soit ratifié par au moins 15 pays afin d'avoir un impact significatif sur le continent.
7. Élargir l'espace budgétaire pour la protection sociale
 - Plaider pour la création d'un espace fiscal au niveau national afin de financer les initiatives de protection sociale. Cela pourrait impliquer des changements de politique, une amélioration de la fiscalité et une meilleure gestion des ressources afin de garantir un financement durable des programmes de protection sociale.
8. Renforcer les structures de dialogue social
 - Renforcer les structures de dialogue social pour garantir l'inclusion des syndicats et des organisations de travailleurs dans tous les conseils de protection sociale. Cette représentation est essentielle pour influencer la prise de décision et promouvoir les intérêts des travailleurs dans les différents secteurs.
9. Priorité aux plateformes numériques de protection sociale
 - Cibler les plateformes numériques pour améliorer les services de protection sociale tout en garantissant la sécurité de l'internet, les droits numériques et la protection des données. Cela implique d'investir dans une infrastructure numérique sécurisée et de plaider en faveur de politiques qui protègent les données des utilisateurs dans les systèmes de protection sociale.

5 Egalité

Le problème contextuel de l'égalité en Afrique est centré sur les disparités persistantes entre les sexes qui limitent la participation des femmes à la prise de décision et aux rôles de direction. La CSI-Afrique et d'autres organisations tournées vers l'avenir ont montré que la société africaine est historiquement dominée par les hommes, ce qui reflète des inégalités sociétales et de genre plus large. Ces disparités sont exacerbées par l'accès limité aux programmes d'éducation et de sensibilisation aux questions de genre, qui sont essentiels pour permettre aux femmes de jouer un rôle actif dans la direction et la défense des droits au sein des syndicats.

La violence fondée sur le sexe sur le lieu de travail complique encore les efforts en faveur de l'égalité, car elle compromet la sécurité des travailleuses et limite leur capacité à participer pleinement à la vie économique et sociale. En outre, le manque d'intégration de mesures de protection sociale tenant compte du sexe et de l'âge contribue à la vulnérabilité économique des femmes, en particulier dans le secteur informel.

Malgré certains progrès, comme la ratification de normes internationales du travail telles que la convention C190 de l'OIT, qui traite de la violence et du harcèlement sur le lieu de travail, des problèmes subsistent en matière de mise en œuvre et d'application de ces normes. L'écart entre la politique et la pratique laisse souvent les femmes dans des situations précaires, en particulier dans les secteurs où le travail informel est prédominant.

Pour aborder ces questions, il est essentiel d'organiser des activités telles que des conférences, des séminaires et des webinaires axés sur les femmes, ainsi que de mobiliser des ressources pour soutenir les initiatives en faveur de l'égalité des sexes. Ces efforts visent à accroître la sensibilisation et la compréhension des liens entre l'égalité des sexes, le travail décent et la justice sociale, ce qui aboutira à une plus grande participation des femmes dans les syndicats et aux postes de direction.

Parmi les résultats attendus de ces initiatives, citons le renforcement des capacités des femmes à participer à la prise de décision, une sensibilisation accrue aux questions d'égalité des sexes et une mobilisation plus forte en faveur du changement social au sein du mouvement syndical dans toute l'Afrique. Ces efforts contribuent à l'objectif plus large de justice sociale et d'autonomisation économique de tous les travailleurs, quel que soit leur sexe.

5.1 Rapport d'Activité

Produits	Activités	Résultats
<p>Produit 1: Développement de programmes d'éducation et de sensibilisation basés sur le genre pour une meilleure mobilisation et participation à l'action pour le changement social</p>	<p>Organiser des conférences de femmes et des académies sur l'égalité des sexes afin de renforcer les capacités des femmes à participer à la prise de décision et à occuper des postes de leadership :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Séminaire en ligne sur les stratégies d'intégration de la lutte contre la violence à caractère sexiste dans la santé et la sécurité au travail sur le lieu de travail avec MIS/BIS. ➤ Réunion préparatoire pour le séminaire continental sur le genre et l'OIT C190. ➤ Séminaire continental sur le genre et l'OIT C190 : Les femmes, les syndicats et le nouveau contrat social en Afrique. ➤ Webinaire sur le programme GRASSP (Protection sociale sensible au genre et à l'âge), en partenariat avec le Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement (FCDO) du Royaume-Uni, l'UNICEF – Bureau mondial de la recherche et de la prospective, et l'UNICEF. ➤ Participation à la réunion du Comité des femmes à Bruxelles. ➤ Organisation de la première conférence biennale des femmes de la CSI-Afrique. ➤ Séminaire régional sur la convergence des acteurs pour une mobilité plus sûre des femmes. <p>Mobilisation de ressources pour soutenir les affiliés au niveau national dans la formation aux outils de participation des femmes aux postes de décision et de leadership.</p>	<p>1. Sensibilisation et compréhension accrues du lien entre l'égalité des sexes, le travail décent et la justice sociale</p> <p>En cours</p>

	<p>Célébration de diverses journées liées à l'égalité :</p> <ul style="list-style-type: none">• 8 mars : Journée internationale de la femme.• Juin : Célébration de la Convention sur les travailleurs domestiques.• 31 juillet : Journée de la femme africaine.• 18 septembre : Journée internationale de l'égalité salariale.	
--	--	--

5.2 Recommandations et voie à suivre

1. Mobiliser des ressources financières pour les activités et la continuité du partage de l'information et de la digitalisation
 - Il est essentiel de donner la priorité aux efforts de mobilisation des ressources pour assurer la durabilité des initiatives axées sur le genre. Il s'agit de trouver des financements auprès des partenaires internationaux, des gouvernements et des acteurs du secteur privé pour soutenir le partage continu d'informations et la numérisation des initiatives en faveur de l'égalité entre les sexes. L'utilisation de plateformes numériques peut renforcer la portée et l'impact de ces initiatives, en garantissant que toutes les parties prenantes, y compris dans les zones reculées, sont impliquées et informées.
2. Ratification des Conventions clés (183, 189 et 190)
 - Plaider pour la ratification des conventions 183 (Protection de la maternité), 189 (Travailleurs domestiques) et 190 (Violence et Harcèlement) de l'Organisation internationale du travail (OIT) par les États membres. Les syndicats devraient collaborer étroitement avec les gouvernements pour faire pression en faveur de ces ratifications, car elles sont essentielles à la protection des travailleurs, en particulier des femmes, dans divers secteurs. La ratification de ces conventions devrait s'accompagner de campagnes nationales de sensibilisation et d'éducation des travailleurs et des employeurs sur les droits et les obligations découlant de ces conventions.
3. Renforcer les stratégies d'intégration de la dimension de genre dans les organisations
 - Les syndicats doivent adopter des stratégies plus vigoureuses en matière d'intégration de la dimension de genre. Il s'agit notamment d'intégrer les perspectives de genre dans toutes les politiques, tous les programmes et toutes les activités de l'organisation. Les syndicats doivent établir et tenir à jour des indicateurs de performance en matière d'intégration de la dimension de genre, en veillant à ce que les données ventilées par sexe soient systématiquement collectées, analysées et utilisées pour éclairer les processus de prise de décision. En outre, les syndicats devraient proposer à tous leurs membres des formations régulières sur les questions de genre afin d'approfondir la compréhension et l'engagement.
4. Renforcement des comités de femmes et allocation budgétaire pour leurs activités
 - Les comités de femmes au sein des syndicats doivent être dotés de l'autorité et des ressources nécessaires pour remplir leur mandat de manière efficace. Il s'agit notamment d'allouer des budgets spécifiques à leurs activités, de veiller à ce qu'ils puissent mettre en œuvre des programmes liés au genre, organiser des événements et défendre les droits des femmes au sein du syndicat et de la société en général. En outre, l'élaboration, la diffusion et l'application de documents relatifs à la politique d'égalité entre les sexes doivent être prioritaires pour guider le travail de ces comités et garantir l'alignement sur les objectifs organisationnels plus larges.
5. Synergie des forces syndicales pour des initiatives réussies
 - Les syndicats doivent collaborer pour créer des synergies qui amplifient leur impact sur l'égalité des sexes et le développement social. Il s'agit notamment d'encourager les partenariats entre syndicats, de partager les meilleures pratiques et de s'engager dans des efforts de défense collective. Les plateformes de dialogue social devraient être renforcées pour inclure des perspectives de genre, en veillant à ce que les voix des femmes soient entendues et à ce que l'égalité des sexes soit un élément clé des négociations et des accords.
6. Mise en œuvre d'un Plan d'action pour la transformation des genres issu de la première Conférence biennale des femmes de la CSI-Afrique
 - Les résultats et les plans d'action élaborés lors de la première Conférence biennale des femmes de la CSI-Afrique doivent être activement mis en œuvre dans toutes

les organisations affiliées. Cela nécessite l'engagement des dirigeants à tous les niveaux, l'allocation des ressources nécessaires, ainsi qu'un suivi et une évaluation réguliers des progrès accomplis. Le plan d'action devrait se concentrer sur la transformation des relations de genre au sein des syndicats, sur la promotion du leadership des femmes et sur l'intégration de l'égalité entre les sexes dans tous les aspects du travail syndical.

6 Changement climatique et transition juste

6.1 Contexte

En réponse aux crises écologiques actuelles et aux graves impacts climatiques qui nous entourent, la CSI-Afrique a identifié le changement climatique comme un domaine de travail prioritaire dans son plan stratégique 2023-2027. Le pilier stratégique comporte quatre objectifs clés:

1. Renforcer les syndicats africains pour qu'ils façonnent et fassent progresser l'agenda mondial et régional de la Transition juste, conformément aux objectifs de réduction du climat et aux aspirations de développement de l'Afrique
2. Produire une recherche de pointe pour un engagement politique et une action climatique efficaces
3. Approfondir les initiatives de lobbying et de plaidoyer aux niveaux mondial, régional et national pour faire avancer l'agenda africain de la Transition juste.
4. Campagne sur la transition énergétique juste pour la croissance économique en Afrique
5. Afin d'atteindre les objectifs décrits, un certain nombre d'activités ont été mises en œuvre conformément aux objectifs 1 et 3 au cours de la période examinée, 2023 - 2024. La matrice ci-dessous présente les activités et les résultats obtenus au cours de cette période.

6.2 Rapport d'Activité

Produit	Activités	Groupes cibles impliqués	Résultats/impacts [à court terme et long terme]
Objectif stratégique 1 : Renforcer les syndicats africains pour façonner et faire progresser l'agenda mondial et régional de la transition juste, conformément aux objectifs de réduction du climat et aux aspirations de l'Afrique en matière de développement.			
Produit 1: Améliorer les connaissances et les capacités des affiliés en matière d'Impacts environnementaux, de Climat et de Transition juste.	1. Rentrée Syndicale de la CSI-AFRIQUE, mars 2024	Les affiliés de la CSI-Afrique, y compris les dirigeants, les femmes et les jeunes	Renforcement des capacités d'au moins 100 dirigeants et cadres syndicaux sur le concept de Transition juste pour un plaidoyer approfondi, au cours de la 11ème édition de la Rentrée Syndicale de la CSI-Afrique.
	2. Réunion de validation du manuel sur le changement climatique en Afrique de l'Est, avril 2024.	Affiliés de l'EATUC - COTU (Kenya), CESTRAR (Rwanda), NOTU (Ouganda), COSYBU (Burundi), TUCTA (Tanzanie), ZACTU (Zanzibar)	Renforcement des capacités d'environ 30 affiliés de l'EATUC sur le Climat et la Transition juste lors de l'atelier de validation du manuel sur le Changement climatique. L'objectif à long terme est de renforcer plusieurs centaines de syndicats sur les principes fondamentaux du Changement climatique et de la Transition juste grâce au manuel adopté.
	3. Réunion post COP du NLC, mai 2024	Affiliés de NLC	Au moins 60 participants ont été informés des résultats de la COP28 et ont élaboré un plan pour approfondir le plaidoyer en faveur de la Transition juste au Nigeria.
	4. Webinaire régional de l'OIT pour l'Afrique sur les ODD : progrès dans la réalisation de l'ODD 13, mai 2024	Participants de la CSI-Afrique inscrits au programme	Au moins 100 participants ont été informés des progrès accomplis dans la réalisation de l'ODD 13 et des conseils ont été donnés pour l'élaboration de plans d'action nationaux.

	5. Atelier IndustriAll sur les résultats de la COP28 et les actions syndicales en vue de la COP29, juillet 2024	Affiliés d'IndustriAll	Au moins 40 participants ont été informés des résultats de la COP28 et du plan élaboré pour la COP29.
	6. Commission présidentielle sur le climat, juillet 2024	COSATU, FEDUSA, SAFTU et leurs affiliés	Au moins 100 participants d'Afrique du Sud ont été informés des impacts climatiques et des meilleures pratiques syndicales pour une Transition juste en Afrique.
Objectif stratégique 3 : Approfondir les initiatives de lobbying et de plaider aux niveaux mondial, régional et national pour faire avancer le programme de Transition juste en Afrique			
Produit 3 : Initiatives de lobbying et de plaider aux niveaux mondial, régional et national	1. Réunion Ford Foundation Just Energy Transition Co Creation, Accra, mars 2024	CSI-Afrique, Centre de Transition juste de la CSI, Les ONG environnementales	La position et les intérêts des syndicats africains sont reflétés de manière adéquate dans la proposition de projet et le document stratégique. Partenariat stratégique formé avec des organisations clés
	2. 6e Session de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (UNEA-6), février 2024	COTU (Kenya)	La position et les intérêts des syndicats africains sont reflétés de manière adéquate dans les résolutions adoptées.
	3. Sommet mondial de l'Agence internationale de l'énergie, avril 2024	CNTS (Sénégal), COSATU (Afrique du Sud)	La position et les intérêts des syndicats africains sont reflétés de manière adéquate dans les discussions et les résultats adoptés lors de la conférence.
	4. SB 60, Bonn, juin 2024	COTU (Kenya), COSATU (Afrique du Sud), CNTS (Sénégal)	La position et les intérêts des syndicats africains sont reflétés de manière adéquate dans les documents stratégiques,

6.3 Recommandation et voie à suivre

Au cours des dernières années, des progrès significatifs ont été réalisés dans la lutte contre le changement climatique aux niveaux régional, national et sectoriel. Les syndicats africains reconnaissent de plus en plus le rôle essentiel qu'ils doivent jouer dans ce défi mondial. Toutefois, si cet engagement a jeté des bases solides, il est urgent d'intensifier l'action climatique à tous les niveaux - régional, national et sectoriel - afin de garantir une transition juste pour les travailleurs et les communautés.

Les recommandations suivantes peuvent être suivies :

1. Sensibilisation et renforcement des capacités

- Il est essentiel d'étendre les efforts de sensibilisation pour s'assurer que tous les affiliés, en particulier ceux des régions vulnérables, comprennent la science du changement climatique, ses impacts directs et indirects sur les travailleurs, et les implications plus larges pour le monde du travail. Cela nécessite des campagnes éducatives ciblées et des programmes de formation qui dotent les dirigeants et les membres des syndicats des connaissances et des outils nécessaires pour plaider efficacement en faveur de l'action climatique.
- Un accent particulier doit être mis sur le renforcement des capacités des affiliés dans les pays les plus sensibles aux impacts du changement climatique, tels que les petits États insulaires en développement. Ces régions sont confrontées à des défis uniques qui nécessitent des réponses adaptées, et l'autonomisation des syndicats dans ces zones est essentielle pour préserver les moyens de subsistance des travailleurs.
- Les pays africains lusophones (parlant le portugais) ne sont pas suffisamment sensibilisés à l'action climatique. La CSI-Afrique devrait donner la priorité aux efforts visant à amener ces pays au premier plan de l'action climatique, en veillant à ce qu'ils reçoivent le soutien et les ressources nécessaires pour participer pleinement aux initiatives régionales et mondiales en matière de climat.

2. Réponses politiques stratégiques et coordonnées

- La CSI-Afrique doit continuer à faire pression pour obtenir des réponses politiques coordonnées aux niveaux régional, national et sectoriel. Cela implique de plaider pour l'intégration de l'action climatique dans les plans de développement nationaux, les politiques du travail et les stratégies sectorielles. Une approche unifiée renforcera le pouvoir de négociation collective des syndicats et garantira que les politiques climatiques accordent la priorité aux droits des travailleurs et à la justice sociale.
- Afin d'éclairer ces réponses politiques, la CSI-Afrique mènera et soutiendra des recherches sur les impacts socio-économiques du changement climatique, en se concentrant sur ses effets sur les travailleurs et les industries. Les preuves empiriques seront cruciales pour élaborer des stratégies de plaidoyer solides et informées qui peuvent influencer les décisions politiques à tous les niveaux.

3. Approfondir les alliances stratégiques

- La CSI-Afrique reconnaît l'importance de forger et de renforcer des alliances avec les mouvements sociaux, les organisations environnementales et les organismes internationaux engagés dans l'action climatique. En travaillant ensemble, ces alliances peuvent amplifier la voix des travailleurs dans les débats sur le climat, en s'assurant

que les intérêts des travailleurs sont au cœur des politiques climatiques mondiales et régionales.

- Grâce à ces alliances, la CSI-Afrique cherchera à renforcer son influence dans les principaux forums politiques, en veillant à ce que les travailleurs africains aient un siège à la table des discussions sur le changement climatique, la transformation économique et la justice sociale. Cela impliquera une participation active aux négociations internationales sur le climat, aux communautés économiques régionales et aux plateformes multipartites.

4. Engagement en faveur d'une Transition juste

- Le Bureau régional réaffirme son engagement inébranlable à soutenir tous les affiliés dans leurs efforts pour parvenir à une Transition juste. Il s'agit notamment de fournir une assistance technique, de faciliter l'échange de connaissances et de veiller à ce que les affiliés disposent des ressources nécessaires pour plaider en faveur de politiques qui protègent les droits des travailleurs tout en relevant les défis posés par le changement climatique.
- La CSI-Afrique continuera à défendre les pratiques de développement durable qui s'alignent sur les objectifs d'une Transition juste. Cela implique de plaider pour la création d'emplois verts, de promouvoir les initiatives en matière d'énergie renouvelable et de veiller à ce que la transition vers une économie à faible émission de carbone soit inclusive et équitable pour tous les travailleurs.

7 Sécurité et santé au travail

7.1 Contexte

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence d'importantes lacunes en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail dans toute l'Afrique. Les rapports indiquent que les syndicats ont joué un rôle crucial dans la résolution de ces problèmes, en soutenant à la fois les travailleurs et les communautés. En réponse au besoin urgent d'améliorer les conditions de travail et de renforcer les efforts syndicaux, la CSI-Afrique a créé le Réseau syndical africain sur la Sécurité et la Santé au Travail (ATUNOSH) en 2020. Le 5ème Congrès de la CSI-Afrique a ensuite adopté une résolution visant à améliorer la santé et la sécurité sur le lieu de travail. Pour mettre en œuvre efficacement les recommandations de cette résolution, le document de stratégie 2023-2027 de la CSI-Afrique définit les objectifs stratégiques suivants dans le domaine prioritaire de la Sécurité et de la Santé au Travail :

1. Renforcer le réseau CSI-Afrique sur la SST par le biais d'initiatives de renforcement des capacités et de formation.
2. Collaborer à la recherche sur la SST et au partage des données afin d'identifier les tendances régionales et les problèmes communs.
3. Plaider en faveur d'accords régionaux ou de normes relatives à la SST au niveau de l'Union africaine, là où ils n'existent pas, et pousser à leur pleine mise en œuvre là où ils existent.
4. Soutenir la ratification des principales conventions de l'OIT sur la Sécurité et la Santé au Travail, y compris la convention C187 sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail.

Dans le cadre des objectifs stratégiques définis, le bureau régional a mis en œuvre les activités suivantes au cours de la période considérée. Ces activités ont été mises en œuvre en collaboration avec les affiliés et les partenaires et les résultats sont présentés dans la matrice ci-dessous.

7.2 Rapport d'activité

Produits	Activités	Groupes cibles impliqués	Résultats/Impacts [Court terme et long terme]
Objectif stratégique 1 : Renforcer le réseau CSI-Afrique sur la sécurité et la santé au travail par le biais d'initiatives de renforcement des capacités et de formation			
Produit 1: Améliorer les connaissances et les capacités des affiliés en ce qui concerne les questions et les instruments relatifs à la santé et à la sécurité	1. Atelier régional sur la SST, octobre 2024	Membres d'ATUNOSH	Les capacités d'au moins 50 membres du réseau CSI-Afrique sur la SST devraient être renforcées en ce qui concerne les tendances, les meilleures pratiques et les outils en matière de SST afin d'améliorer le plaidoyer.
Objectif stratégique 3. Plaider en faveur d'accords régionaux ou de normes relatives à la SST au niveau de l'Union africaine, lorsqu'il n'en existe pas, et encourager la mise en œuvre intégrale des accords existants.			
Produit 3: Approfondissement des initiatives de lobbying et de plaidoyer aux niveaux régional et national	1. Participation au Forum régional africain sur la charte d'investissement des personnels de santé	CSI-Afrique ISP	Plus de 100 délégués ont été informés de la position de la CSI-Afrique sur les stratégies de rétention du personnel de santé par le biais d'une table ronde.
	2. Commémoration de la Journée internationale de la mémoire des travailleurs, avril 2024	CSI-Afrique, affiliés, FSI	Sensibilisation du public à la sécurité et à la santé par le biais de diverses activités menées par les affiliés au niveau national. Appel à la ratification et à la mise en œuvre par le gouvernement des conventions fondamentales de l'OIT en matière de SST, lancé par le biais de la déclaration de la CSI-Afrique lors de la commémoration de l'IWMD 2024.

	3. Développement, validation et diffusion de la boîte à outils de la CSI-Afrique pour le plaidoyer en faveur de la SST	Les affiliés de la CSI-Afrique	Approfondissement du plaidoyer et de l'influence politique au niveau national grâce aux conseils de la boîte à outils adoptée.
--	--	--------------------------------	--

Les progrès en matière de sécurité et de santé au travail (SST) ont été entravés par un financement limité, un problème observé tant au niveau mondial que national. Malgré ces contraintes, l'importance des initiatives en matière de SST a été soulignée par la reconnaissance de la Convention sur la Sécurité et la Santé au Travail (C155) et de la convention sur le Cadre promotionnel pour la Sécurité et la Santé au Travail (C187) en tant que conventions fondamentales.

7.3 Recommandations et Voie à suivre

Pour remédier à la lenteur des progrès en matière de SST, il est essentiel de garantir un financement et des ressources accrus. Cela permettra d'apporter un soutien global aux initiatives en matière de SST et de renforcer la capacité à mettre en œuvre des mesures efficaces en matière de sécurité et de santé :

1. Investir dans des programmes de formation et de renforcement des capacités pour consolider le réseau CSI-Afrique sur la SST. Cela améliorera la capacité des syndicats et des affiliés à traiter efficacement les questions de SST.
2. Encourager la collaboration en matière de recherche et de partage de données sur la SST afin de mieux comprendre les tendances régionales et les problèmes communs. Cela soutiendra le plaidoyer et l'élaboration de politiques fondés sur des preuves.
3. Encourager la mise en place d'accords régionaux ou de normes relatives à la SST au niveau de l'Union africaine, là où ils font défaut, et œuvrer à la mise en œuvre intégrale des accords existants.
4. Plaider en faveur de la ratification des principales conventions de l'OIT sur la Sécurité et la Santé au Travail, y compris la convention C187, afin de promouvoir un cadre solide pour la SST dans toute l'Afrique.

8 Autonomisation des jeunes

8.1 Contexte

Les jeunes sont le principal atout de l'Afrique. La population jeune du continent augmente rapidement et devrait doubler pour atteindre plus de 830 millions de personnes d'ici 2050. Si cette croissance est correctement exploitée, l'augmentation de la population en âge de travailler pourrait entraîner des gains de productivité et une croissance plus forte et plus inclusive sur l'ensemble du continent. Cependant, la jeunesse africaine est confrontée à des défis sociaux, économiques, politiques et environnementaux. Ils sont menacés par de graves crises politiques et environnementales et des taux de chômage élevés, et sont souvent contraints de gagner leur vie dans l'économie informelle, caractérisée par d'importants déficits de travail décent, en particulier un manque chronique de protection sociale de base et un accès réduit à des services publics de qualité. En conséquence, la réalité de la majorité des jeunes en Afrique est celle d'une marginalisation systématique, avec un accès limité aux opportunités économiques et d'emploi, résultant de leur exclusion du discours politique et des structures de gouvernance.

Il est difficile de séparer la question de la participation des jeunes - ou même de la représentation équitable et juste des jeunes - des processus décisionnels plus larges au sein des syndicats. Il est tout aussi difficile d'isoler l'exclusion des jeunes par les syndicats de leurs luttes plus larges pour l'égalité et la justice sociale dans les sociétés et sur les lieux de travail. Cela s'explique en grande partie par le fait que ce qui se passe au sein des syndicats à un moment donné reflète ce qui se passe dans le paysage sociétal, économique et politique plus large aux niveaux national, régional et mondial.

Les syndicats, en tant qu'organisations de défense des travailleurs, jouent un rôle essentiel dans la promotion de l'employabilité des jeunes en facilitant l'accès à la formation professionnelle, en défendant les droits des jeunes travailleurs et en négociant des conditions de travail favorables. Le plan stratégique pour la jeunesse de la CSI-Afrique a été formulé sur la base des résolutions du Congrès, en particulier les Résolutions n° 10 et 11 sur l'inclusion des jeunes et la promotion de l'employabilité des jeunes.

8.2 8.2 Rapport d'Activité

Produits	Activités	Groupes cibles impliqués	Résultats/impacts (à court et à long terme)
Objectif stratégique 1 : « Renforcer la capacité, la participation et l'inclusion des jeunes pour la revitalisation du mouvement syndical africain ».			
Produit1: Amélioration des compétences et des capacités des jeunes	1. Atelier syndical au Togo sur : La mobilisation des jeunes pour la revitalisation du mouvement syndical et une transition assurée	Les jeunes des syndicats togolais affiliés à la CSI-Afrique (CNTT, UNSIT, CSTT, et UGSL)	Les participants auront une meilleure compréhension des droits des travailleurs et du rôle des syndicats. Les stratégies de mobilisation enseignées au cours de l'atelier permettront d'augmenter le nombre de jeunes membres des syndicats. Les jeunes membres s'engagent davantage dans les activités et les programmes syndicaux.
	2. Sensibilisation syndicale dans les universités nigériennes	Membres du comité des jeunes du CNT Niger. Représentants des comités de jeunes du CDTN et de l'USTN. Responsables syndicaux du CNT. Des représentants d'organisations de jeunes de la société civile. Des étudiants des universités et des écoles de formation professionnelle du Niger.	Cette activité a permis d'établir des contacts initiaux entre les syndicats et les étudiants, jetant ainsi les bases de la création de cellules syndicales dans les universités. La feuille de route élaborée au cours de ces trois jours fournit une orientation claire pour la création de cellules syndicales dans les universités nigériennes, avec des objectifs spécifiques et des actions planifiées.
	3. Participation des jeunes à l'école syndicale internationale de la CSI et de l'OGB	Deux membres titulaires du comité des jeunes de la CSI-Afrique (CESTRAR-Rwanda et ZCTU-Zambie) et deux autres représentants de TUCTA-Tanzanie et CSTP-Maurice.	Ce programme de formation intensive s'est concentré sur le développement des compétences de leadership des jeunes afin de renforcer le pouvoir démocratique des travailleurs par le biais de campagnes. Les thèmes abordés comprenaient les questions mondiales, les priorités syndicales internationales, les compétences en matière de leadership et de gestion, l'organisation stratégique et les campagnes, l'introduction aux relations industrielles autrichiennes, etc..

	4. Participation des jeunes au forum syndical de la CSI-Afrique	Des membres du Conseil général de la CSI-Afrique, du Conseil d'administration d'ALREI, des membres du Conseil d'administration de l'OIT, des femmes et des jeunes dans les structures de leadership syndical, des chercheurs dans le domaine du travail et des éducateurs. Des représentants des Fédérations syndicales internationales (FSI), de l'OIT, des organisations de soutien à la solidarité et du personnel de la CSI-Afrique.	Le forum visait à discuter et à réfléchir sur les questions sociales, économiques et politiques contemporaines affectant l'Afrique. L'émancipation africaine, l'intégration régionale, le développement durable, le renouveau syndical et l'unité, entre autres, ont été les thèmes abordés. La Rentrée Syndicale a également été l'occasion pour le Comité des jeunes de la CSI-Afrique, nouvellement élu, de se rencontrer en personne pour la première fois.
	5. Participation active des jeunes à la campagne sur la dette africaine et les flux financiers illicites	Les jeunes des syndicats affiliés à la CSI-Afrique.	Sensibilisation accrue des jeunes. Les jeunes sont plus impliqués dans les questions économiques et financières qui affectent leur avenir.
Produit 2: Amélioration de la représentation des jeunes dans les syndicats	Participation des jeunes aux activités syndicales aux niveaux national, sous-régional et régional.	Les jeunes des syndicats affiliés à la CSI-Afrique.	De nombreuses activités ont été organisées aux niveaux national, régional et international. Ces réunions ont notamment enregistré une augmentation significative de la participation des jeunes. De nombreux dirigeants syndicaux en Afrique ont pris conscience du rôle et de l'importance d'une participation efficace des jeunes dans le mouvement syndical.
Produit 3: Amélioration de la participation et de la représentation des jeunes dans les organes décisionnels des syndicats	Réunion du Comité des Jeunes de la CSI-Afrique	Membres du Comité des Jeunes de la CSI-Afrique	Des rapports d'activité ont été présentés. Discussions sur les questions liées aux syndicats de jeunesse. Des recommandations ont été formulées.
	Réunion du Comité des Jeunes de la CSI	Les membres du Comité des jeunes de la CSI, dont 4 représentants africains, et le coordinateur régional du programme des jeunes de la CSI-Afrique..	

Produit 4: Utilisation des technologies pour la diffusion de l'information et l'éducation	Utilisation de plateformes en ligne pour la communication et la collaboration entre les jeunes syndicalistes.	Des jeunes de tous les syndicats affiliés à la CSI-Afrique.	Augmentation de la visibilité du travail de jeunesse. Amélioration significative de l'utilisation des outils de communication disponibles par les jeunes. Forte mobilisation et campagnes en ligne.
Objectif stratégique 02 (OS2): Améliorer l'employabilité des jeunes en Afrique en renforçant les compétences, l'accès à l'éducation et la formation professionnelle.			
Produit 1: Réduction du taux de chômage des jeunes	Participation à la Foire aux compétences sur les apprentissages de qualité.	Représentants des syndicats de jeunesse, mandants de l'OIT	L'objectif général de la foire aux compétences était de promouvoir la Recommandation 2023 sur les Apprentissages de qualité (n° 208) et de partager les meilleures pratiques liées à la réglementation et à la promotion des apprentissages de qualité.

8.3 Activités en perspective

Activité/Dates	Objectifs
Colloque de la CSI-Afrique sur « Les initiatives de développement des compétences pour la création d'emplois décents pour les jeunes en Afrique » 12 août 2024	1. Souligner l'importance du développement des compétences dans la lutte contre le chômage des jeunes. 2. Fournir une plateforme pour partager les initiatives et les programmes de développement des compétences qui ont été couronnés de succès. 3. Faciliter les discussions entre les jeunes, les décideurs politiques et les employeurs sur les stratégies de collaboration visant à améliorer l'employabilité des jeunes. 4. Élaborer des recommandations exploitables à l'intention des décideurs politiques et des parties prenantes afin de mettre en œuvre des programmes efficaces de développement des compétences.
Atelier régional sur le « Renforcement du pouvoir syndical pour une meilleure employabilité des jeunes en Afrique » 12-13 août 2024	Renforcer les capacités des jeunes Africains en matière d'employabilité et d'autonomisation par l'échange de bonnes pratiques et d'expériences.
Suivi du plan d'action de sensibilisation syndicale au Sénégal septembre 2024	Contrôler la mise en œuvre du plan d'action.

8.4 Recommandations et voie à suivre

Défis liés à la mise en œuvre d'activités pour la jeunesse

- **Financement insuffisant** : La mise en œuvre des activités de jeunesse nécessite souvent des ressources financières importantes. Un manque de financement peut limiter la portée et l'impact de ces initiatives.
- **Accès aux fonds** : Les jeunes organisations rencontrent des difficultés pour obtenir des subventions et des financements, souvent en raison de procédures complexes et d'une forte concurrence pour les fonds disponibles.
- **Soutien inadéquat** : Faible soutien de la part des institutions établies et des dirigeants syndicaux pour encadrer et promouvoir les initiatives des jeunes.
- **Faible représentation** : Les jeunes sont souvent sous-représentés dans les organes de décision, ce qui limite leur influence sur les politiques et les décisions affectant leurs activités.
- **Collaboration limitée** : Difficulté à établir des partenariats efficaces avec d'autres organisations de jeunesse, des syndicats, des institutions gouvernementales et des organismes internationaux.
- **Instabilité politique** : Dans certains pays touchés par des crises politiques (coups d'État, par exemple), la mise en œuvre des activités de jeunesse a été retardée et l'accès aux ressources a été limité.

La voie à suivre

L'implication et la participation des jeunes travailleurs dans le mouvement syndical sont des développements cruciaux qui donnent aux jeunes un sentiment d'appartenance. Malgré les nombreuses mesures prises par les gouvernements, la situation actuelle du marché du travail reste préoccupante, compte tenu de la précarité des emplois et du taux de chômage élevé. Aujourd'hui, plus que jamais, les syndicats sont appelés à jouer leur rôle en participant

efficacement aux différents processus d'élaboration et de suivi des programmes et politiques d'emploi à tous les niveaux.

A l'avenir, les activités du plan d'action jeunesse se concentreront davantage sur les points suivants :

1. **Mobilisation des ressources** : Rechercher des financements auprès de diverses sources, y compris des organisations internationales.
2. **Renforcement des capacités** : Proposer des programmes de formation et de développement des compétences pour les jeunes dirigeants et les membres des syndicats.
3. **Mentorat et leadership** : Mettre en place des programmes de mentorat afin d'offrir un soutien et des conseils continus aux jeunes.
4. **Plaidoyer pour la représentation** : Promouvoir la représentation des jeunes dans les organes de décision et plaider pour leur inclusion active.
5. **Amélioration de la coordination** : Créer des plateformes de coordination et de collaboration entre les différentes initiatives de jeunesse.
6. **Renforcement des partenariats** : Établir des partenariats solides avec les gouvernements, les ONG, les établissements d'enseignement et les organisations internationales.

Pour relever les défis liés à la mise en œuvre efficace des activités de jeunesse, plusieurs actions stratégiques sont nécessaires. Tout d'abord, il convient de donner la priorité à la mobilisation des ressources afin d'obtenir des financements de diverses sources, y compris d'organisations internationales, pour surmonter les contraintes financières auxquelles sont souvent confrontées les initiatives en faveur de la jeunesse. Le renforcement des capacités par le biais de programmes ciblés de formation et de développement des compétences dotera les jeunes dirigeants et les membres des syndicats des outils nécessaires pour conduire le changement. La mise en place de programmes de mentorat et de leadership est essentielle pour fournir un soutien et des conseils continus aux jeunes. Les efforts de plaidoyer devraient se concentrer sur la promotion de la représentation des jeunes dans les organes décisionnels afin de garantir leur inclusion active dans les processus d'élaboration des politiques. Pour améliorer la collaboration, la création de plateformes pour une meilleure coordination entre les diverses initiatives de jeunesse facilitera des partenariats plus efficaces. En outre, le renforcement des partenariats avec les gouvernements, les ONG, les établissements d'enseignement et les organismes internationaux contribuera à la mise en place d'un réseau de soutien aux activités de jeunesse. Ces mesures permettront de relever collectivement les défis actuels et de faire progresser de manière significative l'implication des jeunes travailleurs dans le mouvement syndical.

9 Communication et sensibilisation

9.1 Contexte

Dans la plupart des pays africains, les taux de syndicalisation restent faibles et le nombre de syndiqués diminue en raison de la croissance rapide de l'économie informelle et de l'emploi précaire. La baisse du nombre de membres a été exacerbée par l'influence réduite des syndicats sur les décisions affectant leurs membres et les travailleurs en général, que ce soit au niveau sectoriel ou national. Les finances des syndicats ont également diminué en même temps que le nombre d'adhérents, ce qui fait qu'il est de plus en plus difficile pour les syndicats de fournir des services et des avantages tangibles à leurs membres. Les syndicats africains sont conscients de ces défis et cherchent des moyens de les relever. Ils renforcent leurs capacités à négocier plus efficacement et à garantir de meilleures conditions de travail à leurs membres par le biais de la négociation. En outre, l'avènement des nouvelles technologies a révolutionné la communication au sein du mouvement syndical et offre la possibilité d'augmenter le nombre de membres et l'engagement des travailleurs. Les médias sociaux offrent désormais la possibilité d'une interaction sociale soutenue et d'un dialogue avec les membres potentiels et le public. Ils permettent une interactivité que les anciens sites web statiques ne pouvaient pas offrir. Les médias sociaux servent d'espace de discussion sur les questions, les campagnes et les questions organisationnelles.

La mobilisation syndicale consiste à organiser les travailleurs, à développer la solidarité et à mobiliser les ressources pour faire avancer les intérêts des travailleurs. Une communication efficace est le fondement d'une mobilisation réussie. Une communication efficace est essentielle au succès de tout mouvement, en particulier dans le contexte des syndicats en Afrique. En raison de la diversité des cultures, des langues et des contextes socio-économiques sur le continent, les syndicats sont confrontés à des défis uniques dans la mobilisation et l'engagement de leurs membres, ainsi que dans la défense de leurs droits et de leurs intérêts.

La communication est un outil essentiel qui permet aux travailleurs de se découvrir les uns les autres. C'est également un moyen par lequel les syndicats fournissent des informations à leurs membres et expriment les points de vue et les intérêts de leurs membres aux autres parties concernées. La communication est une nécessité collective et un droit social pour chaque organisation, ainsi qu'un facteur clé du développement. Le Département de la Communication de la CSI-Afrique a pour tâches essentielles d'informer le personnel, les affiliés et les partenaires sur les activités, d'établir une communication efficace avec eux et d'accroître la visibilité et la présence de la CSI-Afrique. Ses activités visent à renforcer la communication entre les organisations syndicales et leurs membres tant au niveau national, sous-régional et régional.

9.2 Rapport d'activité

Produits	Activités	Groupes cibles impliqués	Résultats/Impacts [à court et à long terme].
Objectif stratégique : Renforcer la visibilité, la crédibilité et l'impact de la CSI-Afrique en tant que leader régional du mouvement syndical tout en améliorant la mobilisation des membres.			
Produit 1 : Amélioration de la visibilité et de la présence en ligne	1. Partage régulier d'informations et de nouvelles.	• Secrétariat de la CSI-Afrique - Organisations affiliées - Conseil général et Bureau exécutif - Comité des femmes - Comité des jeunes - Organisations sous-régionales - Travailleurs – OSC	→ Les valeurs, l'image et la vision de la CSI-Afrique sont bien développées et communiquées. * Augmentation du trafic sur le site web et des adeptes des médias sociaux. * Augmentation du nombre d'abonnés et d'interactions sur les médias sociaux. * Communication régulière et opportune entre la CSI-Afrique, ses affiliés et le public.
	2. Création régulière de contenu pour les médias sociaux.		
	3. Production et publication de bulletins d'information électroniques.		
	4. Publication de rapports d'activité, de nouvelles et de supports multimédias sur le site web.		
Produit 2 : Renforcer la visibilité institutionnelle	Mises à jour périodiques sur le tableau d'affichage au siège de la CSI-Afrique.		
	Publication de déclarations et de communiqués de presse.		
	Commémoration d'événements et de dates symboliques pour le monde du travail.		
Produit 3 : Établissement	1. Identification et établissement de relations	Les organes de presse du Togo, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et du Nigéria ; les médias	→ Augmentation de la couverture médiatique positive. - Amélioration de la visibilité de

d'alliances avec les medias	avec les médias locaux et internationaux.	internationaux tels que BBC Afrique, Vox Afrique, et Africa Rendez-vous	l'organisation. → Mise en place d'un réseau de journalistes amis de la CSI-Afrique.
	2. Participation des journalistes aux activités de la CSI-Afrique.		
Produit 4 : Une meilleure mobilisation et engagement des membres	1. Création de bulletins d'information périodiques pour informer les membres des initiatives et des actions de la CSI-Afrique.	• Secrétariat de la CSI-Afrique - Organisations affiliées - Conseil général et Bureau exécutif - Comité des femmes - Comité des jeunes - Organisations sous-régionales - Travailleurs - OSC	Renforcement de l'implication des membres dans les activités de l'organisation. Commentaires des membres sur les bulletins d'information et la communication interne. Sensibilisation accrue du public aux questions syndicales.
	2. Développement de campagnes de sensibilisation sur les questions syndicales et sociales.		
	Campagne "Time for 8"	Tous les affiliés	Les voix des travailleurs et des syndicats ont été fortement entendues pendant le Forum. Leurs nombreuses contributions ont été essentielles pour maintenir une forte présence sur les médias sociaux consacrés au HLPF.

9.3 Recommandation et voie à suivre

Pour relever les défis auxquels sont confrontés les syndicats africains en matière de communication numérique, plusieurs mesures stratégiques sont recommandées. Il est essentiel d'améliorer l'accès à l'internet et la couverture du réseau. Cela peut se faire en collaborant avec les fournisseurs d'accès à Internet et les gouvernements, et en explorant des solutions rentables telles que le Wi-Fi communautaire et des plans de données mobiles abordables. L'exploitation des plateformes numériques est essentielle pour une communication efficace. Les syndicats devraient utiliser les plateformes de médias sociaux telles que Facebook, Twitter, Instagram et LinkedIn pour partager des informations, organiser des campagnes et s'engager avec les membres. En outre, le maintien d'un site web dynamique avec des sections mises à jour pour les nouvelles, les événements, les ressources et les témoignages de membres, et la publication régulière d'articles de blog sur les questions du travail peuvent améliorer la présence et l'engagement en ligne.

Il est également important de renforcer les compétences numériques des membres des syndicats. L'organisation d'ateliers et de séminaires pour former les membres et les dirigeants aux outils numériques, et la fourniture de guides pratiques et de didacticiels vidéo, amélioreront leur capacité à utiliser efficacement les technologies numériques. Les efforts de sensibilisation et de mobilisation devraient inclure le marketing par courriel et la messagerie instantanée. Les bulletins d'information électroniques peuvent tenir les membres informés des activités syndicales, tandis que les applications de messagerie telles que WhatsApp peuvent être utilisées pour des mises à jour et des notifications rapides. Les webinaires et les conférences virtuelles constituent de précieuses plateformes de communication. L'organisation de sessions en ligne pour discuter de questions liées au travail et de réunions à grande échelle via des plateformes telles que Zoom, Microsoft Teams ou Google Meet peut faciliter un engagement et des discussions plus larges.

La création de contenu multimédia, notamment de vidéos explicatives, de podcasts et d'infographies, peut rendre des informations complexes plus accessibles et plus attrayantes. La création d'une chaîne de télévision syndicale sur le web pourrait renforcer la visibilité et l'interaction.

Enfin, l'établissement de partenariats stratégiques avec les médias et les journalistes peut contribuer à étendre les réseaux de communication et à accroître la portée des messages.

Points clés :

- Collaborer à l'amélioration de l'accès à l'internet et explorer des solutions de connectivité abordables.
- Exploiter les médias sociaux, maintenir un site web dynamique et publier des articles de blog.
- Proposez des sessions de formation et créez des guides pratiques et des tutoriels.
- Utiliser le marketing par courriel et la messagerie instantanée pour les mises à jour et les notifications.
- Organiser des webinaires et des conférences virtuelles pour susciter un engagement plus large.
- Produire des vidéos, des podcasts et des infographies, et envisager une chaîne de télévision en ligne.
- Collaborer avec les médias pour étendre les réseaux de communication.

10 Administration

10.1 Notice nécrologique

N°	Nom	Fonction	Organisation/ Pays	Date
1	Mademba Sock	Secrétaire général	UNSAS, Sénégal	14 June 2024
2	Blaise Maliam Basse	Trésorier adjoint	UDTS, Sénégal	Août 2024

10.2 Les Organes et Structures de l'Organisation

Le cinquième Congrès de la CSI-Afrique, qui s'est tenu à Nairobi, au Kenya, du 28 au 30, a élu une nouvelle équipe dirigeante pour gouverner l'organisation jusqu'en 2027. La composition de cette nouvelle équipe est la suivante :

10.2.1 Le Bureau exécutif

NOM	FONCTION
Martha Tinny Molema BFTU Botswana	Présidente
Mamadou Soro Humanisme, Côte d'Ivoire	Président adjoint
Rose Omamo COTU, Kenya	Présidente adjointe
Amar TAKDJOUT UGTA, Algérie	Vice-président représentant l'Afrique du Nord
Helena Isabel Generosa DACOSTA UNTA Angola	Vice-présidente représentant l'Afrique du Sud
Jean-Marie NDI CSAC Cameroun	Vice-président représentant l'Afrique centrale
Chutoo Raez CTSP Mauritius	Vice-président représentant l'Afrique de l'Est
Germaine RAMDE CSB, Burkina Faso	Vice-président représentant l'Afrique de l'Ouest
Gladys B. BRANCHE SLLC, Sierra Leone	Présidente du Comité des femmes
Yoio Joao CORREIA UNTGB-CS, Guinée Bissau	Président du Comité des Jeunes
Akhator Joel ODIGIE NLC, Nigeria	Secrétaire général
Anselme Coovi AMOUSSOU CSA Benin	Secrétaire général adjoint

10.2.2 Le Conseil général

N°	Région	Titulaire		Suppléant(e)	
		Nom	Org/ Pays	Nom	Org/ Pays
1	Afrique du Nord	Mohamedu Rabani	CNTM Mauritania		
2		Hind Mouttou-	UGTM Morocco		
3	Afrique de l'Ouest	Mme. Germaine Ramde	CSB Burkina Faso	Senouvo Menoukon	UNSI, Togo
4		Yakouba Katile UMT Mali	UNTM Mali	Claire Marcelle KOUASSI	UGTCI, RCI
5		Joshua Ansah	TUC Ghana	Mme Sarah Thomas	SLLC Sierra Leone
6	Afrique centrale	Jean Marie Ndi	CSAC Cameroon		
7		Ivette Aziza Ouaddaye	UST Chad	Femme	Ouvert
8	Afrique de l'Est	Omar Faruk Osman	FESTU Somalia	Christine Kavata	NOTU Uganda
9		Chutoo Raez	CTSP Mauritius	Henry Mkunda	TUCTA Tanzanie
10	Afrique australe	Martha Molema	BFTU Botswana	Florence Tavirunga	ZCTU Zimbabwe
11		Gina Mduduzi	TUCOSWA Eswatini	Femme	TUCNA Namibie
12		Helena Isabel Generosa Da Silva Franca	UNTA-CS Angola	Femme	MCTU Malawi

Lors du 5ème Congrès, la CSI-Afrique a décidé d'inclure les affiliés comptant au moins 500 000 membres en tant que membres de droit du Conseil général.

10.2.3 Membres de droit du Conseil général

N°	Nom – Organisation
1	Mamadou Soro – CSH Côte d'Ivoire
2	Godfrey Selematsela - FEDUSA Afrique du Sud
3	Rose Omamo – COTU Kenya
4	Nuhu Toro - TUC Nigeria
5	Amira Monaem UGTT Tunisie
6	Mabutho Cele Afrique du Sud
7	Kassahun Follo – CETU Éthiopie
8	Emmanuel Ugboaja – NLC Nigeria
9	Nabilla Belkacem - UGTA Algérie
10	SWTUF Soudan

Les représentants de la CSI-Afrique au Conseil général de la CSI sont également membres du Conseil général de l'Organisation.

10.2.4 Les représentants africains au Conseil général de la CSI sont également membres du Conseil général de la CSI-Afrique.

N°	Titulaire	Suppleant (e)
1	Mme. Joaquina Maria Almeida (Cap-Vert – UNTC-CS)	M. Agui Palanga (Togo – CNTT)
2	M. Mody Guiro (Sénégal – CNTS)	M. Bachabi Moudachirou (Bénin – CGTB)
3	Mme. Bridget Mutambo (ZCTU – Zambie)	Helena Isabel Generosa Da Silva França (UNTA-CS Angola)
4	M. Francis Atwoli (Kenya – COTU)	Osman Nur Farouk (FESTU – Somalie)
5	M. Joe Ajaero (NLC Nigeria)	M. Joshua Ansah (TUC – Ghana)
6	Mme. Rafenoarimanana Mbolanomena (Madagascar – USAM)	Mme Koulouthoume Assoumani (Comores – CTTC)
7	M. Nouredine Taboubi (Tunisie – UGTT)	Mme Bintou Ghassoum Mara– (Mauritanie – CLTM)
8	M. Amar Takdjout (UGTA – Algérie)	
9	Losi Zingswa (COSATU Afrique du Sud)	Butale Thusang (BFTU Botswana)
10	Ajam Riefdah (FEDUSA, SA)	Mme. Florence Taruvinga (Zimbabwe – ZCTU)
11	Sabin Kpokolo CSTC, République centrafricaine	Mme. Ada Patricia Ebougou (Gabon – CGSL)

10.2.5 Organisations sous-régionales au sein du Conseil général

N°	Nom	Organisation
1	Steven Mwaiko	Secrétaire exécutif, Confédération syndicale de l'Afrique de l'Est (EATUC)
2	Mavis Anna Koogotsitse	Secrétaire exécutive, Conseil de coordination des syndicats d'Afrique australe (SATUCC)
3	John E. Odah	Secrétaire exécutif, Organisation des Travailleurs de l'Afrique de l'Ouest (OTAO)
4	Sabin Kpokolo	Secrétaire général, Organisation Syndicale des Travailleurs de L'Afrique Centrale (OSTAC)
5	Kassahun Follo	Président, Confédération des syndicats de la Corne de l'Afrique (HACTU)

10.2.6 Les FSI africaines au Conseil général

N°	Nom	Organisation
1	M. Daniel Oberko	Secrétaire régional, Internationale des Services Publics (ISP)
2	M. Louis Thomasi	Directeur régional, Fédération internationale des journalistes, région Afrique (FAJ)
3	M. Keith Jacobs	Secrétaire régional, UNI Afrique
4	M. Dennis Sinyolo	Représentant régional de l'Internationale de l'éducation (IE)
5	Mme. Paule France Ndessomin	Secrétaire régional, IndustriALL Afrique sub-saharienne

6	Mme. Crecentia Mofokeng	Représentant régional de l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB), région Afrique et Moyen-Orient
7	M. Mohammed Safiyuna	Secrétaire régional, Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) Afrique
8	M. Simeon Tounde Dossou	Secrétaire régional de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture et de l'hôtellerie (UITA) Afrique

10.2.7 Les Auditeurs internes

Joy Beene (M.), *ZCTU Zambia*

Twagirayezu Sylvie Kévine (Mme.), *CESTRAR, Rwanda*

Jean Bernard Malouka (M.), *COSYLAC, Congo Brazzaville*

10.2.8 Le Comité des femmes

	Titulaire		Suppléant(e)	
	Nom	Organisation/pays	Nom	Organisation/pays
1	Morgiebala Gladys BRANCH	SLLC – Sierra Leone	Rebecca Rebeca Kwashi	TUC-GHANA
2	Irène Jeanne Ayivi	CGTB – Bénin	KODJO Adjowa Rose	UNSI
3	Fatima conceicao Da costa Ribeiro	UNTG/CS – Guinée Bissau	Nfinda virginie Samuel	UNTA-CS - Angola
4	Clemémentine Zintsem	CSAC - Cameroun	Estelle Blanche LEPANDA	COSYGA Gabon
5	Ritta MSIBI	COSATU, SA	Tawile BOKO	MCTU – Malawi
SY6	Priyadarshini Gupta GUEDOU privag O7@hotmail.com	MTUC - Maurice	Koulouthoume Assoumani	CTTC Comores
7	Oury Baillo Diallo	CNTG - Guinée	Aissata GARBA	USTN-Niger
8	CIMPAYE Valentine	COSYBU-Burundi		NOTU Uganda
9	Sumeya Musa Mohammed	NCEW-Érythrée		SSWTUF – Sud-Soudan
10	RAYASSA Samira	UMT – Maroc	Salem Amimetou	CNTM Mauritanie

10.2.9 Le Comité des jeunes

Titulaire		Suppléant(e)	
Nom	Organisation/ Pays	Nom	Organisation/ Pays
YOIO JOAO CORREIA (M)	UNTG-CS/ GUINEE BISSAU	DJIDJI DENIS (M)	HUMANISME / COTE D'IVOIRE
KHADY SENE (F)	CNTS/ SENEGAL	ADOUM BANKANO ABDOUL (M)	USTN/NIGER
MARGARET BOIMA	SLLC/SIERRA LEONE	A confirmer	
PERSEVERANCE MULAMBA YOWA (F)	CSC / DRC	A confirmer	
ROMAINE KAKERO (F)	TUCNA/NAMIBIE	RAHARINIRIKO ARMAND HILAIRE (M)	USAM/ MADAGASCAR
PETRONELLA SIBUSISO MPOFU (F)	ZCTU / ZIMBABWE	A confirmer	
EZRA ZULU (M)	ZCTU/ZAMBIE	TBC	
AKAMPWERA RITAH DITAH (F)	NOTU/UGANDA	NYONI DOMINICUS (M)	TUCTA / TANZANIE
BANANEZA DOUCE SABINE (F)	CESTRAR /RWANDA	ABDULRAZAK MOHAMED IBRAHIM (M)	FESTU/ SOMALIE
DRIDI ZIED (M)	UGTT/TUNISIE	A confirmer	
BASTA Yasmina (F)	UGTA/ALGERIE	A confirmer	

10.3 Le Secrétariat de la CSI-Afrique

Il y a également eu quelques changements au sein du Secrétariat en raison de départs à la retraite et du recrutement de nouveaux membres du personnel. Le camarade Kwasi Adu-Amankwah, qui a servi l'organisation en tant que Secrétaire général de 2008 à 2023, a cessé ses fonctions lors du 5^e Congrès qui s'est tenu à Nairobi. Son adjoint, le camarade Akhator Joel Odigie, l'a remplacé lors de ce même congrès. Plus tôt en 2023, le camarade Eric Manzi, également Secrétaire général adjoint de la CSI-Afrique, a quitté son poste. Il représente désormais l'Afrique au sein de la CSI. En octobre 2023, la CSI-Afrique a recruté le Dr Hod Anyigba en tant que Directeur exécutif de l'Institut africain de recherche et d'éducation ouvrière, en prévision du départ à la retraite du camarade Kouglo en décembre 2023. Le 30 juin 2024, la CSI-Afrique a également fait ses adieux aux camarades Joseph TOE (Coordonnateur du programme de syndicalisation depuis 2012) et Amouzou Folly Gagnon Raoul (Responsable du bar/restaurant du Centre de Conférence). En juillet 2024, le camarade Abdoukarim Ouedrago a pris la relève en tant que Coordonnateur du programme de syndicalisation.

A ce jour, le personnel du Secrétariat est composé de:

N°	Nom	Fonction
1	ODIGIE Akhator Joel	Secrétaire général

RAPPORT D'ÉTAPE 2024

2	Anselme Coovi Amoussou	Secrétaire général adjoint
3	AMEGNAGLO H. Rodrigue	Responsable des finances
4	AMEKOTOU Enyonam Marceline	Caissière
5	Dr. ANYIGBA Hod Kwadzo	Directeur exécutif, ALREI et Économiste en chef
6	BOATENG Buor Rhoda	Coordonnatrice Programme Changement climatique et Sécurité et santé au travail
7	BOTOKRO Kodjo Faith	Comptable
8	Dr. BROOHM-SAIZONOU Ghislaine	Coordonnatrice Programme Egalité et Protection sociale
9	CISSE Dieynaba Victoire	Assistante administrative
10	D'ALMEIDA-MENSAH ASSIAKOLEY Adjélé Fafa Georgia	Journaliste, Coordonnatrice Programme Jeunesse
11	EKOUE K. KOUMAKO Edith Akuvi	Responsable de l'administration
12	GANYO Koffi Mensanh	Logisticien
13	HOMEVOH Etsri Jules	Coordonnateur Programme, ALREI
14	HUNT Senam Guy	Gestionnaire des technologies de l'information et des systems
15	KIZA Kapangula Sylvain	Chef de Bureau de liaison Nairobi Kenya
16	NKOSI Alex Richard	Coordonnateur Programme Droits humains et syndicaux (DHS)
17	OUEDRAOGO Abdou Karim	Coordonnateur Programme Syndicalisation

